

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN DE DOCUMENTATION



17^e Année

30 NOVEMBRE 1961

N^o 16

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois d'octobre et de novembre)	2
2. Chambre des Députés (Mois d'octobre)	2
3. Chambre des Députés (Mois de novembre)	3
4. Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances, dépose le projet de budget de l'Etat pour 1962	4
5. La Journée des Nations Unies	6
6. Traité d'Amitié entre le Luxembourg et les Etats-Unis d'Amérique .	10
7. La Journée de Commémoration Nationale	12
8. Le Congrès de l'Institut International d'Etudes des Classes Moyennes à Luxembourg	13
9. Le Centenaire de la Section des Sciences Médicales de l'Institut grand-ducal	16
10. Nouvelles diverses	18
11. Conseil de Gouvernement (Réunions du mois d'octobre et de novembre)	29
12. Nouvelles de la Cour	30
13. Le Mois en Luxembourg (Mois d'octobre)	30
14. Le Mois en Luxembourg (Mois de novembre)	32

Mémorial (mois d'octobre et de novembre)

Ministère de la Justice.

Un arrêté ministériel du 31 octobre 1961 complète la liste annexée à l'arrêté ministériel du 21 juin 1961 portant reconnaissance officielle et classement des explosifs.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un règlement ministériel du 24 octobre 1961 accorde certaines dispenses aux formalités de contrôle des viandes importées.

*

Ministère des Finances.

Un règlement grand-ducal du 16 novembre 1961 modifie l'article 1^{er} de l'arrêté grand-ducal du 25 mars 1957 concernant l'organisation des services de contrôle et de recette de l'Administration des contributions et des accises.

Un règlement grand-ducal du même jour concerne les contrôles et les bureaux de recette de la douane.

*

Ministère de l'Agriculture.

Un règlement grand-ducal du 16 novembre 1961 et un règlement ministériel du 17 novembre 1961 concernent la lutte contre la brucellose bovine.

Un règlement ministériel du 25 novembre 1961 détermine les bureaux électoraux dans la circonscription agricole du canton de Diekirch et dans la circonscription viticole en vue des élections pour le Conseil National de l'Agriculture.

*

Ministère des Affaires Economiques.

Un règlement grand-ducal du 8 novembre 1961 modifie l'organisation et la procédure des élections pour la Chambre des Métiers.

*

Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

Un règlement grand-ducal du 9 novembre 1961 établit un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires.

Un règlement ministériel du 31 octobre 1961 remplace la liste annexée à l'arrêté ministériel du 24 février 1960, relatif au transit de certaines marchandises.

Un règlement ministériel du même jour remplace l'annexe 2 de l'arrêté ministériel du 24 février 1960, suspendant l'obligation de produire une licence pour l'importation de certaines marchandises.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement grand-ducal du 8 novembre 1961 modifie, en matière d'impôt commercial communal, certaines dispositions relatives aux ventilations et à la participation des communes de résidence des salariés.

*

Ministère des Travaux Publics.

La loi du 3 novembre 1961 autorise le Gouvernement à faire procéder à l'agrandissement du Lycée classique à Diekirch.

Chambre des Députés (mois d'octobre)

10 octobre : Réunion de 3 Sections. — Réunion d'une Section centrale. —

11 octobre : Réunion de la Commission spéciale pour la détermination des conditions d'accès et d'exercice de certaines professions ainsi que de la constitution de la gestion d'entreprises. —

12 octobre : Réunion de 6 Sections centrales. —

16 octobre : Réunion de la Commission spéciale pour la détermination des conditions d'accès et d'exercice de certaines professions ainsi que de la constitution de la gestion d'entreprises. —

17 octobre : 65^e séance publique. — Assermentation de MM. Adrien van Kauwenbergh et Edouard Loutsch.. — Remplacement de M Victor Bodson comme Vice-Président et de M.

Romain Fandel comme Secrétaire de la Chambre des Députés. — Analyse des pièces. — Dépôt d'une proposition de loi. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Question à l'ordre du jour. — Projet de loi relatif à l'agrandissement du Lycée classique de Diekirch (N° 869). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispensé du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention instituant l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (O.C.D.E.) et des actes annexes, signés à Paris, le 14 décembre 1960 (N° 860). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique.

Réunion du Bureau de la Chambre des Députés.

18 octobre : 66^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi portant approbation de la Convention instituant l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (O.C.D.E.) et des actes connexes, signés à Paris, le 14 décembre 1960 (N^o 860). Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant et complétant la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques (N^o 773). Rapport de la Section Centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles et renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi relatif à la construction et à l'aménagement à Luxembourg-Kirchberg d'un bâtiment administratif pour les besoins de la CECA (N^o 862). Seconde lecture. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation des trois Conventions pour l'unification du droit en matière de lettres de change et de billets à ordre, signées à Genève, le 7 juin 1930, et Projet de loi portant introduction dans la législation nationale de la loi uniforme sur les lettres de change et billets à ordre et sa mise en vigueur (N^o 584). Rapport de la Section centrale. —

19 octobre : 67^e séance publique. — Composition de deux Commissions spéciales. — Vote sur une motion. — Projet de loi portant approbation des trois Conventions pour l'unification du droit en matière de lettres de change et de billets à ordre, signées à Genève, le 7 juin 1930, et Projet de loi portant introduction dans la législation nationale de la loi uniforme sur les lettres de change et billets à ordre et sa mise en vigueur (N^o 584). Lecture et vote de l'article unique du projet 1 avec dispense du second vote constitutionnel et retour au Conseil d'Etat du texte du projet. 2. — Projet de loi portant règlement légal du louage de service des employés privés (N^o 852). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. —

25 octobre : 69^e séance publique. — Question d'ordre du jour. — Projet de loi portant réforme du règlement légal du louage de service des employés privés (N^o 852). Continuation de la discussion générale. —

26 octobre : 70^e séance publique. — Projet de loi portant réforme du règlement légal du louage de service des employés privés (N^o 852). Lecture et vote des articles. —

31 octobre : 71^e séance publique. — Projet de loi portant réforme du règlement légal du louage de service des employés privés (N^o 852). Lecture et vote des articles et renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. —

Chambre des Députés (mois de novembre)

7 novembre : Séance d'ouverture de la Session ordinaire de 1961/1962. — Ouverture de la session. — Appel nominal. — Analyse des pièces. — Allocution de Monsieur le Doyen d'âge. — Election du Bureau. — Allocution de Monsieur le Président élu. — Nomination de la Commission des Pétitions. — Nomination de la Commission des Comptes. — Dépôt de plusieurs projets de loi et déclaration de Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. — Tirage au sort des Sections. — Maintien des Sections centrales et des Commissions spéciales. — Règlement des travaux parlementaires.

8 novembre : Réunion de trois Sections. — Réunion d'une Section centrale. —

14 novembre : 2^e séance publique. — Analyse des pièces. — Dépôt d'une proposition de loi. — Question à l'ordre du jour. — Dépôt d'un projet de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Composition de la Commission spéciale du Budget. — Projet de loi portant approbation de la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « Euro-control » et annexes, ainsi que du Protocole de

signature relatif à la période transitoire, signés à Bruxelles, le 13 décembre 1960 (N^o 851). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation a) de l'Accord relatif aux transports aériens entre le Luxembourg et la Yougoslavie, signé à Belgrade, le 9 avril 1960; b) de l'Accord relatif aux transports aériens entre le Luxembourg et la Tunisie, signé à Luxembourg, le 13 juin 1960; c) de l'Accord relatif aux transports aériens entre le Luxembourg et la Thaïlande, signé à Luxembourg, le 29 décembre 1960 (N^o 858). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification de la loi du 8 novembre 1926 concernant l'organisation de l'Administration des Douanes et les traitements et indemnités du personnel (N^o 864). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. —

15 novembre : 3^e séance publique. — Dépôt d'une proposition de loi. — Motion déposée à l'occasion de la discussion du projet de loi sur l'organisation de l'Administration des Douanes. — Projet de loi portant introduction dans la législation nationale de la loi uniforme sur les lettres de change et billets à ordre et sa mise en vigueur (N^o 584). Seconde lecture. Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article amendé. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant création d'un office du dueroire (N^o 522). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. —

16 novembre : Visite du Barrage de Vianden. —

21 novembre : Réunion de trois Sections. —

22 novembre : Réunion de trois Sections. —

23 novembre : Réunion de trois Sections. —

24 novembre : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères et Militaires. —

28 novembre : 4^e séance publique. — Analyse des pièces. — Lecture de plusieurs propositions de loi. — Dépôt d'une proposition de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi ayant pour objet de déterminer les conditions d'accès et d'exercices de certaines professions ainsi que de la constitution et de la gestion d'entreprises (N^o 515). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. —

29 novembre : 5^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. —

30 novembre : 6^e séance publique. — Projet de loi ayant pour objet de déterminer les conditions d'accès et d'exercice de certaines professions ainsi que de la constitution et de la gestion d'entreprises (N^o 515). Continuation de la discussion générale. —

Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Finances dépose le projet de budget de l'Etat pour 1962

A l'occasion de l'ouverture de la nouvelle session parlementaire qui a eu lieu le 6 novembre 1961, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, a déposé à la Chambre des Députés le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1962.

Nous reproduisons ci-après le texte de la déclaration faite par M. le Ministre des Finances à cette occasion :

*

« Monsieur le Président,
Messieurs les Députés,

En vertu de l'autorisation que S.A.R. le Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse m'a conférée par arrêté du 6 octobre 1961, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre à la date prévue par la loi sur la Comptabilité de l'Etat le projet de Budget pour l'année 1962.

Selon la procédure prévue par la loi et les errements parlementaires, le débat général et la discussion du détail de ce projet n'interviendront pratiquement qu'après l'examen dans les sections et rapport de la Commission spéciale du Budget, c'est-à-dire seulement au début de l'année 1962.

Etant donné cependant l'importance de ce document législatif pour toute la politique nationale, je crois de mon devoir de vous esquisser aujourd'hui très brièvement et à titre de pure information les principales caractéristiques du budget de 1962 et la

façon dont il s'insère dans le reste du travail législatif de la Chambre.

Le projet de budget prévoit les recettes et les dépenses présumées suivantes :

Budget ordinaire

Recettes	5.161,8 mio
Dépenses	5.117,6 mio

Le budget ordinaire est équilibré et accuse un boni de 44,2 mio.

Budget extraordinaire

Recettes	961,2 mio
Dépenses	1.080,4 mio

Le budget extraordinaire accuse un déficit de 119,2 mio.

Le *budget global* des recettes atteint 6.123,0 mio, celui des dépenses 6.198,0 mio. Le déficit global se ramène à 75 mio.

Par rapport à l'année précédente les prévisions de recettes ordinaires marquent une progression de 6,3%, celles des dépenses ordinaires une augmentation de 5,5%.

L'augmentation des *recettes ordinaires* s'explique principalement par la croissance du revenu fiscal pendant une phase de bonne conjoncture, dont des effets partiels se feront encore sentir en 1962. L'évaluation de l'impôt sur le revenu se fonde sur la moyenne d'un certain nombre d'exercices.

Du côté des dépenses ordinaires relevons que sur les 103 sections du Budget, 59 sont soit inférieures, soit égales, soit à peine supérieures à celles de 1961.

Les majorations de crédit les plus importants sont déterminées notamment par des nécessités internationales (y compris l'aide aux pays sous-développés), l'incidence de la revision des traitements dans le secteur public, l'assurance-pension et les allocations familiales, l'accroissement des effectifs scolaires, crédits spéciaux dans l'intérêt de la productivité dans différents secteurs économiques, dotation du Fonds de crise.

Le service de la Dette publique est en régression à raison de 47 millions.

Les recettes extraordinaires prévoient entre autres l'émission d'emprunts à long terme pour un montant global de 475 millions. Une première tranche de la créance sur l'Allemagne est également prise en recette.

Le budget des dépenses extraordinaires s'élève à 1.080,4 millions. Il prévoit des crédits importants dans l'intérêt notamment de l'équipement scolaire, de l'hébergement administratif, de l'infrastructure économique, du développement des sources d'énergie ainsi que des communications. Il prévoit également un transfert en capital exceptionnel à divers régimes de pension de l'ordre de 181 millions.

* * *

En dehors des dispositions normales qui sont inscrites chaque année dans la loi budgétaire, celle-ci se trouve complétée par les mesures importantes suivantes :

- 1) Elle reconduit pour l'année 1962, d'une part, l'aide aux investissements productifs et sociaux, c'est-à-dire la déduction accordée aux contribuables sur leur bénéfice commercial par l'article 12 de la loi du 7 août 1959 portant réforme de certaines dispositions de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités et, d'autre part, les mesures extensives, concernant cette déduction, introduite par l'article 2, I, de la loi budgétaire de 1960.
- 2) Elle autorise le Gouvernement à accorder en 1962 une indemnité d'attente aux agents du secteur public, en attendant la revision générale des traitements. La loi de revision des traitements dans le secteur public pourra cependant affecter le crédit prévu au financement de la dépense qui en résultera. L'affectation du crédit est donc alternative.
- 3) Elle fixe le Fonds communal, pour l'année 1962, à 55 millions de francs.

Pour la première fois le projet de budget est publié en deux volumes distincts. Le premier volume comprend le projet de budget proprement dit et l'Introduction. Le second volume comprend les statistiques et les graphiques budgétaires.

Le budget est précédé d'un commentaire qui porte sur les matières suivantes :

- 1) Les aspects généraux de la situation financière et budgétaire actuelle;

- 2) Les aspects généraux et le commentaires du projet de budget de 1962;
- 3) L'exposé de la situation financière et budgétaire au début du mois d'octobre 1961;
- 4) Une étude spéciale sur la manière dont se pose dans notre pays le problème crucial de la croissance économique et de la politique d'expansion.

Ensuite différents départements ministériels exposent leur programme d'avenir.

* * *

Je serais heureux, si la Chambre pouvait aborder la discussion du Budget selon les méthodes rationnelles dont elle a fait usage à propos du budget de 1961. Le document parlementaire contenant le commentaire et le projet de budget sera distribué aujourd'hui-même. Je propose à la Chambre de désigner le plus tôt possible le rapporteur de la Commission spéciale du Budget.

Si je fais cette remarque, c'est qu'elle est importante en rapport avec la réalisation du programme législatif d'autant plus important qu'à l'opposé de l'année dernière la Chambre est effectivement saisie d'un assez grand nombre de projets au sujet desquels le Conseil d'Etat a donné son avis. Le programme à court terme que j'ai développé tant dans l'introduction du budget de 1961 que dans mon discours budgétaire du 1^{er} février de cette année reste toujours valable. Certains projets importants ont été réalisés au cours de la dernière session. D'autres projets sont ou ne tarderont pas à être prêts pour la discussion. Un programme de travail rationnel et réaliste pourrait être établi par le bureau de la Chambre qui permettrait endéans des délais raisonnables de voter les plus importants projets qui se groupent autour des principales idées générales suivantes :

- 1° Renforcement de la structure économique du pays y compris le secteur agricole;
- 2° Sécurité sociale pour les différents groupes professionnels;
- 3° Equipement productif et administratif du pays;
- 4° Réformes militaires;
- 5° Réforme fiscale.

J'y ajoute la revision des traitements et la réforme administrative dans le secteur public au sujet desquelles un projet de loi sera déposé.

Dans les domaines autres que l'économique et le social différents projets importants pourront sérieusement être abordés en 1962, du moins en Commission, grâce au travail préparatoire du Gouvernement.

Le Gouvernement prêtera ses bons offices pour coordonner le programme de travail de la Chambre et celui du Conseil d'Etat.

J'estime que les données sont réunies pour réaliser au cours de la session ordinaire qui commence aujourd'hui du bon travail législatif.

Je suis sûr que grâce à l'apport de tous, des députés de la majorité aussi bien que de l'opposition, grâce aussi à l'amélioration de certaines conditions de travail du Parlement annoncée par M. le Président, la Chambre saura prouver une fois de plus la valeur de nos institutions démocratiques. »

* * *

Exprimés en pourcentage des recettes escomptées en 1962, les impôts directs représentent 42,76% du total des recettes, les impôts indirects 16,14%, les recettes diverses 12,96%, les douanes 12,03%, les emprunts et bons du trésor 11,47% et les P.T.T. 4,64%.

Quant aux dépenses envisagées en 1962, le Travail, la Sécurité Sociale et les Logements représentent 13,88% du total des dépenses, les Travaux Publics 12,54%, l'Agriculture, la Viticulture, les Affaires Economiques et le Tourisme 10,58%, le Gouvernement et les Services administratif 9,32%, les Communes 8,20%, la Dette publique et les Monnaies 7,32%, les Cultes et l'Enseignement, la Famille, les Arts et les Sciences 6,96%, les Transports et l'Energie 5,67%, la Force Armée 5,53%, les Pen-

sions 4,66%, les Postes 4,31%, la Santé Publique, l'Assistance Sociale et l'Education Physique 3,21%, la Reconstruction et les Dommages de Guerre 2,06%, divers 1,74%, le Fonds National de Solidarité 1,68%, les Relations Extérieures 1,53% et le Fonds Monétaire International 0,81%.

Notons qu'il n'a pas été tenu compte de l'excédent de recettes à la fin de l'exercice 1961 qui s'élève probablement à 125,7 millions.

A l'issue de la séance de la Chambre des Députés M. le Ministre d'Etat Pierre Werner donna une conférence de Presse au Ministère d'Etat au cours de laquelle il exposa en détail devant les journalistes luxembourgeois et étrangers le projet de budget de l'Etat pour 1962.

La Journée des Nations Unies

Il y a seize ans, les représentations de cinquante pays, ayant présent à l'esprit le souvenir de la cruelle épreuve qu'a été la guerre mondiale, et résolus à en empêcher le retour, ont rédigé un code de conduite pour les nations permettant de bannir la guerre, de maintenir la paix et d'assurer une vie meilleure à tous les peuples.

Ce code, c'était la Charte des Nations Unies. Elle est entrée en vigueur le 24 octobre 1945 et depuis, chaque année, l'anniversaire de cette journée mémorable est célébré dans le monde entier sous le nom de Journée des Nations Unies.

A Luxembourg diverses cérémonies eurent lieu à l'occasion de la journée des Nations Unies.

Le 23 octobre M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononça une allocution radiodiffusée en langue luxembourgeoise sur les antennes de Radio-Luxembourg. Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution de M. le Ministre d'Etat Pierre Werner :

« Meng le'f Matbierger !

An alle Länner feiert én op gewëss Dég d'Erennong u gro'ss Männer oder geschichtlech Erégnesser, vun dénen allgemeng ugeholl get, datt se der Natio'n zur E'er gerécht hun.

Zenter e puer Joer get an der Welt, all Joer a me' enger gro'sser Zuel vu Länner, e Joeresdäg gefeiert dé kenger Natio'n zu égen ass, mä dén se allegueren mat gleichem Recht feieren : Den Däg, un dém d'Charta vun de Veréngten Natio'nen a Kräft getrueden ass.

Et ass keng einfach Säch, fir Iech an deser Périod vun internationaler Spånong iwer d'Veréngt Natio'nen ze schwätzen. Mir müssen ons froen : Wát könne mir erwärden, wát fir Hoffnongen könne mir setzen op eng Organisatio'n de', we' et am Artikel vun der Charta héscht „en Zentrum misst sin, an dém sech d'Ustrengungen vun den Natio'nen harmonise'eren" fir hirt gemeinsam Ziel ze erréchen. Wát

ass iewer dât Ziel ? Et ass d'Erhålong vum Fridden a vun der internationaler Secherhét, d'Schâfong vu frendschaftleche Beze'hongen teschend den Natio'nen nom Prinzip vun der Gleichhét an de Rechter a vun Selbstbestömmongsrecht vun de Völker, a schlussendlich soll och weltweit Zesummenarbecht op wirtschaftlichem Gebitt errécht gin.

Mir wëssen all zevill gudd, we' weit d'UNO nach dervun eweg ass, och nemmen én Dél vun dénen Ustriedongen verwirklecht ze hun, mir wëssen, we' hârt zu New York am gliesene Palais an och ànerwärts Stëmmen erschâlen, de' drop aus sin Onénegkét e'schter we' Verständnegong teschent den Natio'nen ze schâfen. Mir stellen och fest, datt am Herz vun deser Organisatio'n, de' um Prinzip vun der allgemenger Gleichberechtgong vun alle Memberen opgebaut ass, net énzél Natio'nen sech ge'nteniwer stin, mä emmer me' Gruppe vu Länner, a speziell drei me' oder we'neger homogén Bléck, a jiddfere Grupp ass drop aus fir de' aussergewe'nlech Mëttele, de' der UNO zur Verfúgong stin, fir hir égen Zwecker ze gebrauchen.

Et kénnt én iewer net derlânscht, unzeerkennen, datt an déne leschte Joeren d'UNO um Wé wör iwer de pure Verbalismus an d'Kongressfunktio'n erauszewuessen an effektiv an d'historescht Gesche'hen anzegreifen. Et brauch én nëmme ze erenneren un d'Suezkris, un d'Affär vum Congo, wo' d'UNO an Aktio'n getratt ass a versicht huet, a grave Situatio'nen mat hirer Autorité't, durch Schlichtong, durch Arbitrage a mat Hëllef vun internationale Policestreitkräften, d'Gefor vu gro'sse Konflikter ze bannen.

Och de', de' net ëmmer mat de Méthoden oder den Zielsetzungen vun der UNO averstân wören, müssen unerkennen, datt domat Usätz vun enger iwerragender geschichtlecher Entwécklong agelét go'wen. D'Interessekonflikter sollen net me' durch d'Spill mat Muecht a Krich teschent de gro'sse Länner ausgedroe gin. Mä derteschent get e neit Organ

ageschallt, dém seng Propositio'nen op dem Friddenswëllen vun dem gre'ssten Dél vun der Menschhét bero'hen. An dat huet a bestömmte Fäll fonkto'ne'ert.

Op dem ge'hen a knubbelege Wé vun der Menschhét zu hiren Idéalen get et ëmmer nés Réckschle'h, Irtömer an och Märtyrer. Den Dag Hammarskjöld, de Generalsekretär vun der UNO, an dém sech des aktiv Politik verkirpert an dé fir se gekämpft huet, ass am Déngscht vun hir gefall. Mir gedenke senger an de'wem Respekt. Et ass kén Zweiwel, datt hien eng gro'ss Idee gedroen huet, de' net op en Enn ass, an de' opgegraff. a weidergedroe muss gin, sollt d'Welt hire Fridde fannen an d'Völker a Secherhét liewen.

Wann senger Zeit d'UNO e Forum wôr, an dém de' westlech Welt domine'ert huet, da sin an déne leschte Joeren eng Mass vu Länner beikomm, de' just d'Onofhännekét erlängt hun, an de' haut net nemmen zueleme'sseg de' gre'sste Grupp duerstellen, mä de' och de gre'ssten Dél vun der Menschhét re'présenté'eren.

Schlüsselstellongen, wo' mir soss fir nemmen natirlech gehälen hun, datt se vun Europäer besât wôren, befannen sech haut an den Hänn vun Afrikaner an Asiaten.

Verézelter kënnen derzo' neigen, no déne gud-den älen Zeiten ze verlängeren a mat Besuernes op de' proportionnell Menderhét an d'Ofhuelen vum Afloss vun den europäesche Staaten an der UNO hinzeweisen.

Déne wëll ech äntwerten, datt et neischt me' Gef'e'erlech es get, eng Organisatio'n we' d'UNO nom Kriterium vun enger definitiv iwerhuelener geschichtlecher Låg ze beurtélen.

Tatsächlech ass d'Weltlåg vun 1961 grondverschidden vun déer an den 30er Joeren. An déne leschte Joeren hu mer eng komplett Emwälvong erliewt, net nemmen an der Hierarchie vun de Staaten, mä och vun de Kontinenter, eng Emwälvong, de' der joerhonnertäler politescher a wirtschaftlecher Virherrschaft vun Europa en Enn gemât huet.

Eso' kann d'Evolutio'n vun der UNO zenter se geschâfe go'f a wo' se aus 51 Natio'nen bestân huet, bis 1961 wo' se 101 Natio'nen zielt, verglach gin mat der Evolutio'n, de' sech während de Joerhonnerten op nationalem Gebitt an onser westlecher Konzeptio'n vun der parlamentarescher Demokratie voll-zun huet.

Wann d'Vertriedong vum Vollek ganz am Ufank eng „Ständerversammlung“ wôr an der nemmen gewëss privilegé'ert Klassen vertraude wôren, dann huet se mat der Zeit, an ënner dem Drock vun den Erégnesser eng emmer me' populär Basis kritt: d'Afe'erong vun den allgemenge Wahlen huet definitiv all Privilegen, de' sengerzeit op Adel, Reich-tom oder eso'guer Bildong base'ert wôren, ofgeschâft.

Et ass fir d'e'schte Ke'er an der menschlecher Geschicht, datt eng international Organisatio'n d'gro'ss Majorite't vun de Natio'nen vun der ganzer Welt verénegt an hir Aktio'n op de Prinzip vun der sou-veräner Gleichhét vun all hire Memberen base'ert.

Gewëss, de Völkerbond, dén nom e'schte Weltkrich gegrennt go'f, wôr och durch seng Ambitio'n eng Organisatio'n vun universellem Ruff, mä domine'ert vun Europa ass et him nemme gelongen, 53 Staaten ze groupe'eren an de' méscht Länner vun Asien an Afrika, de' démols nach keng Selbstännekét häten, wôren net Member dervun. An et si just d'Länner vun dese Kontinenter, de' durch hire massiven An-trett an d'UNO ons zwengen, ons bewosst ze gin, datt d'Welt, an déer mir liewe müssen, an engem gro'sse Möss beaflosst an oriente'ert get durch d'Haltong, de' si an alle Froen anhuelen, wo' de' westlich an de' kommunistesch Welten sech ge'nteniwer stin. Mir duerfen op ké Fall vergiessen, datt fir de' méscht afrikanesch an asiatesch Länner de Streit teschent Ost a West net de'selwecht Bedeitong huet we' fir ons, hir énzeg a wichtigst Frô ass de' vun der Onofhängegkét a vum dégleche Bro't.

Et kann én dofir soen, o'ni Gefôr ze iwerdreiwen, datt an de kommende Joeren, d'Entwäcklong vun der UNO emmer nach me' vun der Wiel ofhängt, de' de' afro-asiatesch Länner teschent der westlecher an der kommunistescher Welt mâche werden. Et duerf én nie aus den Aen verle'eren, datt des Wiel hirerseits gre'sstendéls vun der Efficacite't a vum Désinterressement vun der Hellef ofhängt, de' de Westen sech entschle'sst, hinnen ze brengen am absolute Respekt vun hirer égener Individualite't.

Wann d'UNO tatsächlech an der Welt vun haut, an nach me' an der Welt vu muer, wëllt — we' mir an dem Préambule vun der UNO-Charta liese können — „de' no'twendeg Bedengongen schäfen fir d'Oprechterhâlen vum Fridd“, da muss si ver-sichen durch international Zesummenarbecht de so-ziale Forschrëtt ze favorise'eren a besser Liewens-bedengongen an enger gre'sserer Freihét ze schäfen fir des Honnerte vu Millio'nen Kanner, Männer a Fraen vun Asien, Afrika a Süd-Amerika, de' nach ëmmer verurtélt sin an No't, Honger a Misère ze liewen.

Dës Aktio'n gét Hand an Hand mat der Erhâlong a Stierkong vun der Aurite't vun de Verénegte Natio'nen. Dat muss errécht gin virun allem durch eng positiv Haltong vun de Regierongen an hirem Friddenswëllen, délweis villeicht och durch nei institutionnell Bestëmongen.

Jidderfalls fir ons Letzeburger soll den Däg vun de Verénegte Natio'nen eppes bedeuten. Fir e klenzt Land ass si eng Garantie, eng Secherhét an eng Hoffnong. »

Le 20 octobre l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies avait organisé un concert donné par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg à la Villa Louvigny, en présence de nombreuses personnalités. A cette occasion M. Alphonse Huss, Président de l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies, prononça une allocution au cours de laquelle il esquissa l'œuvre des Nations Unies.

« Excellences,
Messdames,
Messieurs,

C'est au plus fort d'une tension politique qui met en péril la paix du monde, d'une évolution qui ins-

pire la peur de voir périlcliter les réalisations d'une collaboration internationale organisée que l'„Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies” vous convie à commémorer avec elle le 16^e anniversaire de la Charte de San Francisco, signée le 26 juin 1945 par les représentants de 50 pays dont le Grand-Duché de Luxembourg et entrée en vigueur le 24 octobre suivant. Depuis lors nous avons célébré au mois d'octobre de chaque année la „Journée des Nations Unies”. De cette place, on nous a parlé de la grande institution internationale qu'est l'Organisation des Nations Unies, de ses buts, de sa structure, de ses activités, de ce que nous appelons, tant soit peu improprement, ses succès et ses échecs. Vous vous serez rendu compte que la „Journée des Nations Unies” est l'occasion non pas tant d'un panégyrique de l'organisation que de la réaffirmation de la foi en la justice de ses desseins, qui tendent à créer un monde où tous les hommes puissent vivre dans la paix, dans la sérénité et la dignité. Nous entendons continuer dans cette voie.

Nous remercions bien sincèrement M. le Directeur Général de Radio-Télé-Luxembourg et ses dévoués collaborateurs, plus particulièrement M. le sous-directeur Claude Fischer d'avoir pu placer notre manifestation dans le cadre prestigieux fourni par les concerts de notre poste national de radiodiffusion. Nos remerciements s'adressent encore au Maître Louis de Froment et aux membres de l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg. Nous relevons avec respect et gratitude la présence des hautes personnalités qui ont voulu se joindre à nous pour commémorer la „Journée des Nations Unies”. A tous nos membres et amis ici présents nous souhaitons une cordiale bienvenue.

Depuis la précédente Journée des Nations Unies l'organisation internationale s'est débattue au milieu de difficultés humaines causées par les péripéties d'une mission qui risquait de dépasser ses ressources et ses forces. C'est à ce moment qu'un deuil cruel est venu inopinément s'abattre sur elle : son Secrétaire général Dag Hammarskjöld est tombé en service commandé. Sa disparition dramatique est venue augmenter notablement l'acuité des problèmes déjà existants en ravivant de façon subite un nouvel objet de querelle, celui de sa succession. Dag Hammarskjöld était un idéaliste lucide en même temps qu'un réalisateur infatigable. Les hommes les plus intelligents et les plus courageux n'étant pas infaillibles, il se peut qu'il ait parfois, dans des situations d'ailleurs inextricables, versé dans l'erreur. Mais pour apprécier son œuvre dans son ensemble, il est bon de se rappeler que les attaques auxquelles il fut exposé, les derniers mois de sa vie, portaient de camps politiques nettement opposés. Or, l'expérience enseigne que cette circonstance est généralement l'indice de l'impartialité, du désintéressement du non-conformisme et de la bonne foi. Tel était bien le cas de Dag Hammarskjöld. J'ai dit que le Secrétaire général était un idéaliste. Écoutons la péroraison d'une allocution qu'il prononça le 19 mai 1958 à Miami :

„La valeur de la diplomatie publique à l'O.N.U. dépendra à un degré décisif de la mesure dans la-

quelle les porte-parole responsables trouveront la possibilité de s'élever au-dessus d'une conception étroitement tactique de la vie politique internationale et seront à même de prendre la parole, en tant qu'hommes, en faveur d'aspirations et d'espoirs qui sont ceux de l'humanité toute entière. Agir de la sorte, c'est accroître l'efficacité des moyens qu'offre l'O.N.U. pour résoudre les conflits internationaux qui mettent la paix en danger. C'est traduire l'idéal traditionnel de liberté spirituelle et de responsabilité individuelle qui a fait la force des démocraties.”

Formant le vœu ardent que le sacrifice suprême du défunt Secrétaire général vienne tourner au profit de la cause qu'infatigablement il a entendu servir jusqu'au bout, celle d'une coopération internationale organisée.

Face aux déceptions et dès lors aux impatiences et aux critiques, souvent aussi acerbes qu'injustes qui en sont le prolongement, il paraît indispensable de bien nous pénétrer, une fois de plus, de l'idée fondamentale qui gît à la base de l'œuvre concrète qu'est l'O.N.U., idée mise en œuvre par des mortels, exposés à toutes les défaillances, qu'implique la condition humaine. Il faudra nous demander d'abord ce qu'est l'Organisation des N. U., ce qu'elle devrait être, et nous demander, d'autre part, ce qu'elle n'est pas et ce qu'elle ne saurait être.

Malgré certaines ressemblances d'ordre formel, l'O.N.U. n'a pas le caractère d'un gouvernement mondial ni d'un parlement mondial. Son activité est bien plutôt fonction de l'interdépendance du monde que de l'existence d'une communauté mondiale dont les contours commencent à se dessiner seulement et dont la naissance est entravée par la disparité des cultures et surtout par des antagonismes exacerbés. Il serait hautement prématuré de voir dans l'Organisation des Nations Unies une autorité mondiale imposant aux nations, à toutes les nations, le respect du droit. Mais en attendant de franchir ce pas dans un avenir peut-être encore éloigné, l'O.N.U. est devenue un instrument indispensable pour permettre à des intérêts nationaux en contraste de se rencontrer sans s'affronter de façon sanglante, d'orienter, dans la mesure des réalités en présence, les problèmes soulevés, sur les points les plus divers du globe, vers une solution, vers la justice, de fournir un fructueux travail d'approche. Citons encore feu Dag Hammarskjöld : „L'O.N.U. n'est pas un instrument de concessions systématiques pour qui se place du point de vue de l'une ou l'autre des parties en présence, mais elle fournit un terrain où des sondages mutuels et réalistes peuvent être conduits plus avant que ne le permettent les formes diplomatiques normales. La diplomatie publique des réunions de l'O.N.U. et la diplomatie privée à laquelle l'O.N.U. sert également de cadre ont fait et continueront à faire beaucoup pour limiter et atténuer les conséquences des conflits fondamentaux. Même quand on considère l'histoire des dernières années avec l'esprit le plus sceptique et le plus critique, il faut reconnaître que, sans les possibilités offertes par l'O.N.U., le monde serait embourbé beaucoup plus profondément qu'il ne l'est aujourd'hui dans les difficultés provoquées par la „guerre froide”.

Si les circonstances imposent une certaine circonspection aux tendances vers une extension massive des pouvoirs de l'organisation, on doit cependant souligner les graves responsabilités encourues par ceux qui n'entendent pas quitter les ornières faciles des chemins qui leur sont coutumiers en évitant, pour des considérations inspirées de l'immédiat, l'intervention des institutions mondiales.

Je me dispenserai de faire ici la relation des événements qui sont venus accentuer la crise actuelle de l'organisation et de donner une appréciation à cet égard. Nous manquons à ce sujet d'informations sûres et précises, comme aussi du recul nécessaire. Malheureusement cette crise coïncide avec une tension politique entre les grands blocs antagonistes et avec la reprise des expériences nucléaires par l'U.R.S.S. Un dénouement favorable en est rendu d'autant plus laborieux. Quoi qu'il en soit, nous persistons toutefois dans la croyance que l'intervention des N. U. au Congo a été nécessaire pour empêcher ce pays de sombrer dans les chaos et de développer une situation dangereuse pour la paix du monde. Nous ne pouvons pas rester sans comprendre que des fautes de tactique ont pu être commises et que l'attitude prise à l'encontre de l'ancienne puissance colonisatrice a pu paraître, à plus d'un point de vue, injuste et choquante.

Cette évolution est, dans une certaine mesure, la suite inéluctable de la situation telle qu'elle s'était dessinée après la fin de la 2^e guerre mondiale. Une étude attentive des réalités de notre temps nous impose la conclusion que la „décolonisation" (puisqu'il faut l'appeler par son nom) constitue, dans son principe, un phénomène sain et normal, en un mot inéluctable reflétant la renaissance politique de l'Asie et l'éveil de l'Afrique. L'O.N.U. n'est en aucune façon la cause déterminante de ces changements profonds. Cette cause préexistait à l'organisation et se fut manifestée sans son intention. Quant au mode de réalisation des mêmes changements, l'organisation, forte de son expérience sera bien placée pour préparer et réaliser, cette fois avec un minimum de heurts, l'accession à l'indépendance des pays non encore autonomes.

Ce qui est vrai, sans doute, c'est que les modifications intervenues dans la situation du monde depuis 1945 ont révélé le caractère partiellement inadéquat et insuffisant des structures de l'organisation. Il était apparu depuis longtemps que ce qui manquait à l'O.N.U. c'était l'organe exécutif. Le Secrétaire Général, du consentement tacite de l'assemblée, avait dû se charger, de façon plus ou moins déterminée, de cette besogne qui lui attribuait un rôle politique considérable non prévu à la Charte. Il paraissait dès lors indispensable d'organiser cette fonction judicieusement et sur de nouvelles bases, d'élargir et de préciser les compétences du Secrétaire général. Le problème dépasse, en effet, la question de ce qu'on désigne aujourd'hui par le vocable « troïka », indiquant l'abolition de la concentration du pouvoir sur une seule tête. La mort inopinée du titulaire a brusquement fait rebondir cette question qui eût dû trouver sa solution, après mûre réflexion, avec l'ensemble du problème. Pour des raisons techniques, et

avec la grande majorité des associations pour les N. U. groupées dans la F.M.A.N.U. nous considérons qu'une formule aboutissant à une division des responsabilités reviendrait à priver les interventions de l'O.N.U. de promptitude, de souplesse et donc d'efficacité. Nous espérons qu'un système qui se borne à prévoir des consultations, qui sont certes utiles à condition d'être rapides, pourra constituer une solution acceptable.

L'exemple du Congo a montré combien il est difficile pour l'organisation internationale de ne pas tomber dans l'inaction sans friser l'immixtion. Fatalement elle s'exposera à l'un ou l'autre de ces reproches. Peut-elle se confiner dans l'abstention lorsqu'une guerre civile risque d'allumer une conflagration généralisée ? Mais, en revanche, des troubles qui pourront être, à dessein, provoqués par l'étranger, ne seraient-ils pas de nature à fournir le prétexte commode à une intervention contraire à l'esprit et à la lettre de la Charte. Quant aux actions militaires de l'organisation elles ne devraient se faire qu'à bon escient, mais lorsqu'elles ont lieu, il faudrait que force reste à la loi. Pour prévenir dorénavant des accusations paraissant paradoxales, mais non dénuées de tout fondement, formulées contre les forces de l'O.N.U., leur imputant des actes enfreignant la déclaration universelle des droits de l'homme, proclamée par la même organisation, il faudrait mettre sur pied une troupe internationale homogène, solidement encadrée, puissamment armée et, point important, à recrutement individuel ainsi qu'il a été suggéré à l'„International Law Association". Il ne faudrait plus que des revers humiliants et le soupçon d'excès regrettables puissent porter préjudice à l'autorité de l'intervention armée de l'O.N.U.

La suggestion de procéder à une refonte de la Charte dans certains de ses chapitres du moins, ne constitue pas, dans les conditions données, un alibi commode mais, au contraire, une nécessité urgente résultant des modifications affectant les bases mêmes de l'institution.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Si, dans le domaine proprement politique, l'Organisation des Nations Unies a assumé une tâche ingrate, ses activités et celles de ses institutions spécialisées sur le plan culturel et humanitaire, moins malaisées encore que fort importantes au point de vue politique lui-même méritent d'être dûment relevées.

A cet égard, une première place revient toujours à l'aide technique et financière aux nations insuffisamment développées.

Certaines initiatives heureuses de l'O.N.U. elle-même mises à part, les institutions spécialisées rattachées à l'Organisation des Nations Unies continuent à rendre des services éminents sur les plans économique, culturel et humanitaire. Je voudrais mentionner à cet égard la récente création, à Luxembourg, d'une association des amis de l'UNESCO. L'Organisation Mondiale de la Santé dont nous suivons les initiatives avec attention et sympathie et qui font, de notre part, l'objet d'une réunion spéciale chaque année à l'occasion de la Journée Mondiale de

la Santé. Or, le Conseil général de l'O.M.S. où notre pays est représenté par son directeur de la Santé publique, vient faire l'honneur à notre pays de tenir à Luxembourg sa session annuelle. L'UNICEF, le fonds international pour l'enfance continue avec succès son œuvre bénéfique de par le monde. Bientôt, à l'intervention de notre association, on viendra vous offrir les cartes de vœux de l'UNICEF pour 1962. Nous vous saurions gré de leur faire, une fois de plus, bon accueil dans l'intérêt de l'enfance en détresse, afin de conserver à notre pays le rang fort honorable qu'il détient dans la statistique de l'œuvre et qui dénote, chez nos compatriotes, un sens aigu de leurs responsabilités dans ce domaine.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur une œuvre importante qui s'adressera à nous dans les années à venir. Sur l'initiative de la F.A.O. qui est le „fonds des N. U. pour l'alimentation et l'agriculture", une campagne internationale quinquennale contre la faim est instaurée dans tous les pays. Vous n'ignorez pas qu'il s'agit là d'un objectif vraiment capital alors que plus de la moitié de l'humanité souffre encore, à l'heure actuelle, de sous-alimentation. Nous apprenons qu'un comité national luxembourgeois en liaison avec un comité formé au sein de la Communauté du Charbon et de l'Acier s'adressera

au public luxembourgeois pour participer à une importante manifestation dans l'intérêt de cette œuvre. En contribuant généreusement à cette œuvre vous agirez en conformité de l'idéal que nous nous sommes proposé.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Vous excuserez l'étendue des réflexions qui, ce soir, ont été développées devant vous. Les circonstances du moment, vous le savez bien, les imposaient. Après avoir satisfait à cette obligation j'ai à cœur de vous souhaiter une belle et agréable soirée.»

Le 24 octobre l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre de 1939-1945 et des Forces des Nations Unies commémora également, à l'occasion de la Journée des Nations Unies, le souvenir des volontaires luxembourgeois de la guerre de Corée, morts pour la patrie et les Nations Unies.

A l'issue d'un service religieux qui fut célébré en l'église décanale St-Michel de Luxembourg, des fleurs furent déposées devant le Monument aux Morts par une délégation des Anciens Combattants Luxembourgeois. Cette émouvante cérémonie eut lieu en présence d'un détachement de la garde grand-ducale et de la musique militaire.

Traité d'Amitié entre le Luxembourg et les Etats-Unis d'Amérique

Au début du mois de juillet 1961 S. Exc. M. James W. Wine, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, avait informé S. Exc. M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, que le Gouvernement des Etats-Unis était prêt à entrer en négociations avec le Grand-Duché pour la conclusion d'un traité d'amitié et de commerce entre les deux pays.

Le principe de la négociation d'un tel traité avait déjà été approuvé par le Conseil de Gouvernement luxembourgeois au cours de sa séance du 2 juin.

Dans un communiqué publié le 16 octobre 1961, S. Exc. M. l'Ambassadeur des Etats-Unis avait annoncé que le Gouvernement américain avait exprimé sa satisfaction que le début des négociations pour la conclusion d'un traité d'amitié et de commerce avait été fixé au 19 octobre 1961 à Luxembourg.

De plus il fit savoir qu'il avait désigné MM. D. Chadwick Braggiotti, Conseiller d'Ambassade, et Donald A. Kruse, Attaché d'Ambassade, à faire partie de la commission de négociation. L'Ambassadeur déclara que, du côté américain, on espérait voir les négociations aboutir sans délai à la signature d'un traité d'amitié. Il expliqua que le traité en cours de négociations sera un traité général d'amitié et de commerce semblable à ceux établis entre les Etats-Unis et quelques nations européennes. Monsieur l'Ambassadeur Wine fit remarquer en outre que le traité en question est chose à part et distincte d'un traité bilatéral sur l'aviation et que les deux traités ne vont

pas nécessairement ensemble. Il disait de plus que dès l'institution de l'administration Kennedy il était rendu public qu'une révision totale de la politique américaine dans le domaine de l'aviation civile était mise en œuvre et est encore en train de s'accomplir. Une reconsidération complète sur les traités bilatéraux avec les pays étrangers, qui ne s'applique pas nécessairement à un pays individuel, y est incluse.

La première rencontre entre M. l'Ambassadeur James W. Wine et M. le Ministre Eugène Schaus eut lieu le 18 octobre au Ministère des Affaires Etrangères. Cette rencontre avait servi à fixer la procédure de la négociation entre les deux commissions chargées de mettre au point le traité entre les deux pays.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocation prononcée par M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, à la séance d'ouverture des négociations :

Mr. Ambassador, Gentlemen,

I am extremely pleased to welcome you today at this meeting and to open hereby the negotiations which the Governments of our two countries have agreed to enter into, with a view to concluding a Treaty of Friendship, Establishment and Navigation.

It seems strange, as a matter of fact, that no agreement of this kind should ever have existed between the two nations, although our relations have been such warm and friendly ones for many years. Indeed, these relations were based, and are based, not

on sympathy only, but on the community of spirit which can only exist between nations, who share common ideals, and who pursue the realization of a truly democratic State, based on liberty, and on the respect of man, property and thought. It was therefore natural that we stood side by side, during the more tragic moments of twentieth century history, when we have fought together for a way of life, which was in great danger of being suppressed in Europe, had not your country come to our rescue. You know, Mr. Ambassador, how deeply we are indebted to your people for their valorous and generous help — the American Cemetery at Hamm has become for us a symbol, which we worship with great gratitude and respect.

On the other hand, let us not forget the sentimental ties which still exist between many thousand Americans, and Luxembourg, their homeland or that of their fathers. It is sometimes said — and not altogether wrongly! — that more Luxembourgers live in the States than in Luxembourg.

The envisaged Treaty will give all these manifold connections a new consecration. But we feel that the Treaty will also have a political significance. The United States Government has renegotiated during the last decade a good many treaties of establishment with European countries. We feel that our country should not be omitted from the list. For all its smallness, our country has to play its part as an independent State in all the major international organizations. We are — and we intend to remain — a close ally of our great partner, and we are pleased to find in the conclusion of this Treaty an opportunity for reaffirming publicly, so to speak, this attitude towards your country.

There is, at last, a practical aspect to the matter. I spoke already of the many thousands of Luxembourgers in the States. Since the end of World War Two, the flow of people between our two countries is not on-sided any more: an ever increasing number of Americans have made contacts with Luxembourg industry and trade. My Government as well as many communities throughout the country have welcomed, and favor actively, the investment of American money and of American knowhow in our country. The Treaty of Friendship will, doubtlessly, contribute to favoring the development of commercial and of industrial links between our nations, as it will constitute, in the eyes of immigrants and investors, a formal proof of the equitable and liberal treatment which they themselves, and which their property, will receive in our respective countries.

In fact, this liberal treatment has of course been applied for many years past. The forthcoming Treaty will not, I believe, introduce any revolutionary changes in the field, but it will give an internationally binding form to the existing laws and regulations.

Our negotiations should thus not be lengthy or difficult. The Luxembourg Government has examined the Treaty which your Government signed in February of this year with our Belgian neighbor. We believe that this Belgian Treaty might usefully serve as a draft for our forthcoming negotiations.

The text will, I understand, have to be amended on a rather small number of points, but there do not seem to be very weighty problems at issue.

One single cloud seems, however. Mr. Ambassador, to sail in the blue sky of our relationship: I am referring to the yet unexisting Air agreement between Luxembourg and the United States. We understand that this is a problem which raises for your Government a number of touchy issues. But I wish to express the hope that the confirmation of our mutual sympathy, in this Treaty of Friendship, may be the prelude to a settlement of the question in a near future and in a manner satisfactory for both of us.

By attending personally this opening meeting of our negotiations, I wished to stress the importance which the Luxembourg Government attaches to the envisaged Treaty of Amity, Establishment and Navigation, which, as we hope, may be speedily concluded.»

Répondant à M. le Ministre Eugène Schaus M. l'Ambassadeur James W. Wine prononça l'allucution suivante :

« *Your Excellency and Gentlemen :*

I should like first to convey to you and to your Government the express greetings of the President of the United States. The very title of the treaty on which we are met to negotiate denotes the high level of relations between man that we seek — that of friendship. It is appropriate that the word „friendship” should be the first word because instantly the spirit which we meet, and hopefully to agree, is firmly established. We would be pleased if you will receive the offer of consummating this agreement as further evidence of the traditional friendship with the Grand Duchy of Luxembourg on behalf of the United States of America.

I shall not comment on specific provisions of the proposed treaty at this time because to do so may pre-empt the duties of the negotiators; rather my references will be general. However, it should be pointed out at the onset, for general clarification; that the treaty under consideration is separate and distinct from a bilateral aviation treaty and the two are not particularly related subjects.

The initial protocols in the draft treaty guarantee a mutual respect for the *individual* rights and the *property* rights on the parts of our citizens, respectively. The exercise of respect for such rights is an essential act for true friendship.

The balance of the protocols deal with commerce and business. The underlying purpose of this portion of the treaty is to urge and encourage the citizens of our respective nations to do business with each other. A good business relationship involves an attitude of trust.

Through this treaty, therefore, we will together declare in express terms the recognition of our strong traditional ties of friendship based on respect and knitted together with the element of trust. It seems to me it is from this point that our greater responsibilities to each other will begin.

It is my hope that we shall quickly determine our grounds of common agreement and resolve speedily the minor differences, if there are any. It is reasonable to assume that the joint acceptance of both the spirit and the word of this treaty portend an even broader and greater relationship between our countries.

Considering the important positions each of you occupies in your Government, it seems to me that together we must also think of the treaty before us in the context of the present world conditions of which we are all a part. There are at least two other specific aims to which your country and mine, as friends, are committed. We are agreed that the purposes sought to be accomplished through OECD are indeed worthwhile. The benefits and advantages from this compact will soon begin to flow when all participating nations complete their preliminary work. Also, on behalf of my Government we regard, with commendation to the Government of Luxembourg, the role it has played as a partner in the North Atlantic Treaty Organization.

The Grand Duchy of Luxembourg, having broken with its historical position of neutrality to take its rightful place in the role of positive world leadership, displayed great courage and a keen sense of international responsibility.

We should like to acknowledge the many expressions of gratitude of you and your countrymen for the part the military forces of my country contributed toward the ultimate victory in World War II. Again, as we daily hear the voices of others who

„feel power and forget right”, we have summoned our people once more to prepare to defend, if need be, these freedoms and liberties which your people and ours hold dear. In our common defense, my country is sending additional American troops to Europe within a matter of days and taking other steps involving the callup and muster of men away from their jobs and families at great sacrifice and cost. This we do, of course, in our own defense, but quite naturally we join hands in a common defense of our friends in Europe, particularly our NATO Allies. To defend not alone our rights, our freedom and our liberty, but our lands and loved ones.

In the history of my country, its freedom and liberties initially were not won by divisions or even battalions, but were won because of *individuals*, with no more fire power than one musket, who had the determination to be free men. I look upon Luxembourg and toward its armed force battalion with the same high esteem that I regard the pioneer spirit of America and with the same belief that just as that individual rifleman was an essential part of that victory, the armed force of the Grand Duchy is equally important in the vast military complex of NATO in the preparation for any situation that may lie ahead, to which we may be called to defend these freedoms.

So, in light of all these circumstances, this act we begin today has a very special significance. We, Americans, come here today in a solemn, yet hopeful, spirit to seal bonds of friendship with the people of Luxembourg for whom we hold warm affection and deep admiration. »

La Journée de Commémoration Nationale

Le 8 octobre 1961 le pays entier a célébré dignement la Journée de commémoration Nationale.

La veille le Gouvernement publia la proclamation suivante :

Commémoration Nationale du 10 octobre 1941.

Dans un monde qui menace de s'effondrer, il est des souvenirs qu'un peuple doit conserver.

20 ans après le 10 octobre 1941, la Nation luxembourgeoise se souvient-elle encore des sentiments de patriotisme, dont elle fut capable pour dire Non à l'ennemi, auquel elle était livrée ?

L'amour de la patrie, l'amour de la liberté, fortement ancrées dans notre peuple, ont trouvé leur expression dans un plébiscite unanime, mettant l'opresseur au défi.

Aujourd'hui, comme hier, nous avons besoin de ces sentiments qui sont nos armes contre le défaitisme et la démoralisation. Que la jeunesse s'en rende compte !

Le Gouvernement invite la population à s'associer à lui et à s'unir en esprit autour de la Maison Souveraine, pour revivre dans le recueillement la grande journée historique de la Résistance luxembourgeoise.

Pour célébrer cet acte mémorable, des cérémonies se dérouleront dans la capitale, dimanche prochain, le 8 octobre 1961 : à 9.30 heures à la cathédrale; vers 10.45 heures au Monument du Souvenir et à 11.30 heures au Mausolée du Soldat Inconnu et à la Croix de Hinzert.

Toutes les autres communes imiteront l'exemple donné par la capitale, en organisant des commémorations dans le cadre de la vie locale.

La population est invitée à pavoiser les maisons.

Les Membres du Gouvernement :

Pierre WERNER
Eugène SCHAUS
Emile COLLING
Robert SCHAFFNER
Emile SCHAUS
Paul ELVINGER
Pierre GREGOIRE

A 9.30 heures un service pontifical fut célébré à la cathédrale de Luxembourg par le Révérendissime Dom Henri Marcotte de Sainte Marie, Abbé de Clervaux, en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.

A ce service religieux assistèrent les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, le Président d'honneur de la Chambre des Députés, le Président et plusieurs Membres du Gouvernement, plusieurs Conseillers de Gouvernement, le Président et plusieurs Membres du Conseil d'Etat, le Vice-Président de la Cour Supérieure de Justice et de nombreux représentants de la Magistrature, de nombreux Députés, les Chefs des Administrations de l'Etat, les représentants de la Gendarmerie et de la Police, une délégation du Corps des Officiers de la Force Armée, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, plusieurs échevins et conseillers communaux, les directeurs professeurs et élèves de l'enseignement secondaire, des délégations du Conseil de l'Ordre de la Résistance, des Anciens Combattants et des divers mouvements patriotiques.

Après le service religieux une cérémonie eut lieu à la Place de la Constitution où S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, déposa une couronne de fleurs au pied du Monument aux Morts, tandis que la « Sonnerie aux Morts » fut exécutée par la musique du Corps de la Garde grande-ducale. Cette cérémonie se déroula en présence de nombreuses délégations d'anciens combattants et des mouvements patriotiques, avec leurs drapeaux. La population assistait avec recueillement à cette cérémonie au cours de laquelle des fleurs furent également déposées au nom du Gouvernement par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, et au nom de l'Administration communale par M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

Un cortège se rendit ensuite de la Place de la Constitution au cimetière Notre-Dame où des fleurs furent déposées par le Gouvernement et l'Administration communale devant le Mausolée du Soldat Inconnu.

Le Congrès de l'Institut International d'Etudes des Classes Moyennes à Luxembourg

Du 3 au 5 novembre 1961 a eu lieu à Luxembourg le Congrès International des Classes Moyennes organisé par le Comité de Recherches luxembourgeois pour le Commerce et l'Artisanat. De nombreux délégués d'une dizaine de pays prirent part au Congrès. Le thème général en était : « Le progrès technique, facteur d'expansion des classes moyennes. »

L'Institut International des Classes Moyennes, fondé en 1903, a pour but d'étudier toutes les questions d'ordre économique et social intéressant la vie des Classes Moyennes, c'est-à-dire les Ingénieurs et les Cadres, de toutes les Professions Libérales, des petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et de l'exploitation familiale agricole. L'Institut travaille par comparaison des législations, à la façon dont le

Une dernière cérémonie eut lieu ensuite devant la croix de Hinzert. Après que la musique du Corps de la garde grande-ducale eut interprété le choral « Letzeburger Märtyrer », d'Albert Thorn, Monseigneur Jules Jost, Secrétaire de l'Evêché, procéda à la bénédiction de la tombe. Des fleurs furent ensuite déposées devant la Croix de Hinzert par le Gouvernement, l'Administration communale de la Ville de Luxembourg, la Ligue des Prisonniers Politiques et Déportés, et l'Union des Mouvements de Résistance.

Cette imposante cérémonie fut clôturée par l'exécution de la « Sonnerie aux Morts » et l'hymne national.

Au cours d'une cérémonie qui eut lieu dans l'après-midi à Luxembourg, la « Croix de l'Ordre de la Résistance 1940-1944 » fut décernée à titre posthume à plusieurs patriotes décédés au cours de l'année écoulée.

Dans tout le pays des services religieux et des manifestations patriotiques marquèrent la Journée de Commémoration Nationale.

Ajoutons encore qu'à la veille de cette journée l'Union des Mouvements de Résistance avait remis des livrets d'Epargne à 12 pupilles de la Nation au cours d'une cérémonie intime qui eut lieu à Luxembourg en présence de M. le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, des représentants de l'Union des Mouvements de Résistance et du Comité National du Fonds d'Epargne « Union ».

Ces livrets d'épargne, portant chacun sur une somme de 30.000 francs, sont distribués chaque année aux pupilles de la Nation qui ont atteint l'âge de 21 ans. Jusqu'à présent 218 livrets d'épargne ont ainsi été distribués pour un montant de 6.540.000 francs.

Bureau International du Travail procède à Genève pour les problèmes de la classe ouvrière. —

Il est reconnu par plusieurs gouvernements et notamment par ceux de Belgique, des Pays-Bas, de Luxembourg, d'Allemagne Fédérale, d'Italie, d'Espagne. Sa reconnaissance par la France résulte du décret du 16 décembre 1950 portant création de la Commission Nationale Technique des Classes Moyennes. Grâce à l'action de l'Institut International, un certain nombre d'Instituts nationaux ont été créés et fonctionnent actuellement d'une manière régulière : ce sont l'Institut Néerlandais, l'Institut Belge, la Commission Nationale Technique Française, l'Institut de la République Fédérale Allemande, le Comité de Recherche luxembourgeois pour

l'Artisanat et le Commerce, la Commission Nationale d'Etude Espagnole et, tout récemment, l'Institut Italien.

Chaque année, l'Institut poursuit la mise à jour des études concernant la fiscalité, la sécurité sociale, le développement et le statut des Professions Libérales. Une Commission spéciale se préoccupe des problèmes particuliers aux six pays du Marché Commun. L'Institut a collaboré efficacement à la Commission des Experts désignés par les ministres chargés des Classes Moyennes dans les six pays de la Communauté.

La séance solennelle d'ouverture de ce congrès a eu lieu le 3 novembre à Luxembourg sous la présidence de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, en présence des Membres du Corps diplomatique, de M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes, M. Emile Schaus, Ministre de l'Education Nationale, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Paul Wilwertz, ancien Ministre, Président de l'Office National du Travail, des Chefs d'Administration de l'Etat et des personnalités de la vie économique et artisanale. Parmi les personnalités étrangères on remarquait notamment M. Albert de Clerck, Ministre belge des Classes Moyennes, M. Roger Millot, Président de l'Institut International des Classes Moyennes, M. Alain Poher, ancien Ministre, Sénateur, M. Kuntz, représentant M. Emile Roche, Président du Conseil Economique et Social Français, M. F. Cuvelier, Membre fondateur de l'Institut. MM. Germozi et Jansen, Vice-Présidents de l'Institut, M. Marcel Laloire, Secrétaire Général de l'Institut, et Mme Leblond, Secrétaire Générale adjointe, ainsi que des représentants des divers pays associés à l'Institut International des Classes Moyennes.

La séance solennelle fut ouverte par M. Paul Weber, Directeur de la Chambre de Commerce, Président du Comité de Recherche luxembourgeois pour l'Artisanat et le Commerce qui prononça l'allocation de bienvenue.

Ensuite M. Roger Millot, Président de l'Institut International d'Etudes des Classes Moyennes, prononça un discours au cours duquel il définit le rôle et la mission des classes moyennes dans l'économie moderne.

Après que les représentants de divers gouvernements étrangers eurent pris brièvement la parole, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, s'adressa en ces termes aux congressistes :

« Messieurs,

Il m'est très agréable de souhaiter la bienvenue à l'Institut International d'Etudes des Classes Moyennes pour son congrès annuel, qu'il a choisi de tenir dans la capitale de ce pays de Luxembourg qui se targue encore de fonder une bonne partie de sa stabilité sur l'existence d'une solide classe moyenne. Vous rendez de cette façon un hommage flatteur à ceux de mes compatriotes qui depuis des années œuvrent dans

vos mouvements par l'intermédiaire du Comité de recherche pour l'Artisanat et le Commerce, institué en 1956. Je m'associe à cet hommage et ne puis qu'encourager les protagonistes du mouvement national de persévérer dans l'étude et l'amélioration des conditions faites aux classes moyennes dans la société moderne. Les confrontations d'expériences et les discussions de problèmes qui se font sous l'égide de votre Institut seront hautement profitables à nous autres Luxembourgeois, en même temps que nous aimons à notre tour à verser dans votre fonds commun d'études et de science la modeste obole de nos acquisitions expérimentales. Le fonds commun intellectuel et doctrinal accumulé par l'Institut depuis 1903 doit nécessairement être fort appréciable. Mais il appartient à vos militants de le faire valoir, de le propager, d'en faire une monnaie courante dans les milieux politiques et administratifs. Je suis particulièrement heureux de saluer à la tête de votre mouvement un ami de longue date, Monsieur Roger Millot, dont j'ai fait la connaissance il y a un quart de siècle, alors qu'il militait avec acharnement dans une très belle œuvre sociale de charité intellectuelle.

Cette activité l'a certainement bien préparé à sa tâche d'aujourd'hui alors qu'il s'agit pour vous, en dehors de la défense des intérêts matériels, de sauver et de consolider un type d'homme indispensable à la société. En effet, il est fait d'une étoffe spéciale, cet entrepreneur, ce commerçant, cet artisan, cet agriculteur qui puise dans son fonds ou son patrimoine engagés avec son travail personnel, la sagesse, la circonspection, l'autonomie et le goût de la liberté qui dérivent de la sensation du risque accepté. Qualités que nous retrouvons dans d'autres professions libérales et les cadres, grâce encore à des responsabilités personnelles acceptées et l'exigence impérieuse de prestations très personnelles autant que qualifiées.

Enumérer ces qualités, c'est reconnaître tout de suite les dangers que court ce type d'homme dans une société planifiée, animée par des entreprises gigantesques de plus en plus anonymes et de plus en plus automatisées, dans lesquelles la prestation dépend souvent plus de l'effacement de la personnalité que de son affirmation.

Mais encore une fois, les classes moyennes ont une fonction économique à remplir et la structure sociale à équilibrer. Sauront-elles faire face à l'écrasement des grandes entreprises, aux entraves étatiques, aux besoins de grands marchés ? Voilà la question.

Le thème de votre congrès la pose implicitement. L'entreprise individuelle ou familiale est placée devant les méthodes de travail et les acquisitions techniques de notre temps. Elle doit, avec leur aide, affronter l'impératif catégorique de notre système économique, la productivité. Le progrès technique qui trouve son origine si souvent dans les inventions et les perfectionnements dus à l'application, au savoir-faire, et à l'imagination créatrice d'hommes issus des classes moyennes et que d'autres accaparent, voilà qu'il revient sous la pression économique les solliciter et leur promettre la survie dans un monde en évolution rapide.

Vous avez donc raison d'examiner ce que les classes moyennes apportent au progrès technique, et inversement, ce qui le progrès technique peut apporter aux classes moyennes.

Effectivement, quand on y regarde de près, on constate que si l'évolution économique et sociale moderne ébranle et entame de larges secteurs des classes moyennes, elle en recrée et en revigore d'autres, ceux précisément qui parviennent à mettre le progrès technique au service de leur promotion.

Or, cette réadaptation ne peut se concevoir sans une certaine aide ou au moins sans l'orientation du législateur et des pouvoirs publics. Rétives à tout planisme étatique, les classes moyennes n'attendent pas tout leur salut de l'intervention du pouvoir central. Elles prennent en main leur propre sort, conformément à la philosophie qui est à la base de leur existence. Mais l'Etat devrait les aider à passer le handicap inhérent à la solitude et à la base étroite de l'entreprise individuelle.

Dans le domaine fiscal et dans le domaine du crédit s'offrent des possibilités nombreuses pour orienter le mouvement de consolidation des classes moyennes. La production moderne requiert un intense investissement. Il faut le rendre possible. Mais il ne suffit pas de produire. Il faut aussi assurer les débouchés et organiser les marchés. Sur le progrès technique doit venir se greffer un effort de groupement, de coopération, de conjonction des énergies, qui permettra aux producteurs et aux distributeurs d'obtenir le meilleur résultat de leur activité économique.

Mais il y a autre chose. Le dynamisme économique du monde moderne comporte pour les classes moyennes des risques et des dangers nombreux. L'avenir et la stabilité des existences individuelles sont souvent emportés dans le tourbillon des conjonctures ou simplement de la mode. Aussi les classes moyennes réclament-elles avec raison l'organisation de leur sécurité sociale selon des normes comparables à celles d'autres secteurs sociaux. Au Grand-Duché de Luxembourg un important progrès a été réalisé au cours de la dernière décennie au point de vue de l'assurance-vieillesse et des caisses de maladie. Le moment n'est pas loin où tous les ressortissants des classes moyennes sans exception se verront dotés de toute la gamme des institutions de sécurité sociale. La justice se réalisera donc également à leur bénéfice.

C'est un immense champ d'activité qui s'ouvre encore à la collaboration des classes moyennes et des pouvoirs publics.

Votre Institut y sera d'un grand conseil. Je souhaite qu'il se développe vigoureusement et qu'il propage ses généreuses idées encore dans d'autres pays et même sur d'autres continents.

A ce propos j'ai été frappé de lire que tout au long de l'année 1960-61, les travaux de l'Institut se sont poursuivis dans le sens d'une liaison plus étroite avec les pays d'Afrique et de Madagascar en vue de faciliter l'évolution et la promotion des classes moyennes.

Eh bien ! Voilà une tâche exaltante. Quiconque a un peu voyagé dans le vaste monde, s'est rendu

compte que le déséquilibre social, économique et politique de nombreux pays dits insuffisamment développés tient moins au manque de richesses naturelles qu'à l'absence d'une saine classe moyenne. La stabilité viendra au fur et à mesure que cette classe se développera, au prix souvent de profonds bouleversements sociaux. Comment pouvons-nous concevoir une aide intellectuelle et pratique en vue de procréer et de faire s'épanouir l'idéal des classes moyennes dans ces pays ? Voilà encore un beau sujet de méditation, d'études et surtout de réalisation.

Je souhaite que vos assises de Luxembourg confirment vos espoirs et qu'elles ouvrent en même temps de nouvelles et vastes perspectives. »

A l'issue de la séance d'ouverture une réception fut offerte en l'honneur des congressistes à la Chambre de Commerce.

Au cours des séances de travail du Congrès de l'Institut International d'Etudes des Classes Moyennes, le thème général du congrès fut traité pour l'artisanat par M. Manilo Germozi, Secrétaire général de la Confédération italienne de l'Artisanat; pour le Commerce par M. Luyckx, Directeur à l'« Economisch Institut voor de Middelstand » à La Haye; pour la petite Industrie par le Dr Walter Ruppert, du « Zentralvorstand der Elektrotechnischen Industrie », Francfort-sur-Main, pour les professions libérales par M. Jean-Pierre de Crayencour, adjoint à la Direction des Droits d'Etablissement de la Communauté Economique Européenne; pour les cadres par M. Nasse, Secrétaire général de la Confédération générale des Cadres de France, et pour l'Agriculture par M. François Robin, Président de la Fédération Nationale de la propriété agricole de France. Des rapports généraux furent présentés « Les Nouveaux aspects du crédit de notoriété » par M. Pierre Montfajon, Président-Directeur général du Crédit Populaire de France, et sur « Le rôle économique et social des entreprises petites et moyennes dans un système d'économie libre », par M. Ernest Ley, Docteur en Sciences Economiques.

En marge des travaux, les congressistes furent reçus par le Collège échevinal de la Ville de Luxembourg, et un concert symphonique fut offert en leur honneur au grand auditorium de Radio-Luxembourg par l'orchestre de la radio dirigé par Louis de Froment.

Le 4 novembre une délégation de l'Institut, composée de M. le Président Roger Millot, MM. les Vice-Présidents Germozi et Jansen, M. le Secrétaire Général Laloire et Mme Leblond, Secrétaire Générale adjointe, M. le Député Georges Wagner, Commissaire International aux Comptes et les Membres du Conseil d'Administration M. le Dr Baetgzen, M. Paul Weber et M. Jean Friedrich, furent reçus en audience au Palais grand-ducal par S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse.

Le même jour un banquet fut offert au nom du Gouvernement luxembourgeois par M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et des Classes Moyennes. Monsieur le Ministre Paul Elvinger pro-

nonça à cette occasion un discours improvisé au cours duquel il souligna l'importance des Classes Moyennes.

La séance solennelle de clôture du congrès eut lieu le 5 novembre. Voici le texte des résolutions adoptées à cette occasion par l'Institut International d'Études des Classes Moyennes :

RESOLUTIONS

1. Le Congrès de Luxembourg de l'Institut International d'étude des Classes Moyennes constate d'une part que les classes moyennes constituent un facteur essentiel de progrès technique, et d'autre part que le progrès technique ne nuit pas aux classes moyennes et dans bien des cas permet une expansion nouvelle des classes moyennes, pour autant que celles-ci fassent l'effort nécessaire d'information, d'adaptation et de formation.
2. Le Congrès réaffirme la vocation de l'Institut international de s'occuper de toutes les classes moyennes, y compris les professions libérales et les cadres.
3. Le Congrès se réjouit des assurances de collaboration des Instituts nationaux des classes moyennes pour l'étude approfondie des problèmes particuliers posés par l'évolution des professions libérales; il souhaite que pour ces études les Instituts nationaux s'assurent la collaboration des centres

universitaires de recherche. Le Congrès décide de consacrer prochainement une journée d'études à ces problèmes.

4. Le Congrès attire l'attention des autorités nationales sur certains procédés de concurrence qui causent un préjudice sensible au commerce indépendant; il estime qu'il y a lieu de rechercher si les différentes législations nationales sont, dans leur état actuel, aptes à réprimer efficacement ces procédés et éventuellement s'il n'y a pas lieu de compléter l'arsenal législatif; une confrontation des textes en vigueur dans les différents pays paraît à cet égard opportune et devrait être réalisée très rapidement. Le Congrès envisage d'étudier les aspects des législations qui seraient susceptibles de défavoriser les classes moyennes.
5. Le Congrès considère que l'évolution technique et le développement des institutions internationales à l'échelon européen rendent plus nécessaire que jamais une étroite solidarité entre les classes moyennes, notamment sur le plan des recherches.
6. Le Congrès décide de poursuivre et de renforcer les contacts avec les pays en cours de développement pour mettre à leur disposition la documentation et les informations susceptibles de les aider.

Le banquet de clôture fut offert aux congressistes à l'École hôtelière à Diekirch par le Comité luxembourgeois de Recherche pour l'Artisanat et le Commerce.

Le Centenaire de la Section des Sciences Médicales de l'Institut grand-ducal

Le 21 octobre a été célébré à Luxembourg, au grand auditorium de Radio-Luxembourg, dans le cadre d'une séance solennelle le centenaire de la fondation de la section des sciences médicales de l'Institut Grand-Ducal, en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, et Madame la Grande-Duchesse héritière.

Parmi la brillante assistance on remarquait entre autres les Membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, le Président honoraire de la Chambre des Députés, le Président, le Vice-Président et plusieurs membres du Gouvernement, le Président du Conseil d'Etat, plusieurs Membres de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, le Président et les Membres du Collège Médical et les Présidents des Sections de l'Institut Grand-Ducal.

A cette cérémonie assistaient également de nombreux académiciens, doyens et professeurs de l'Académie nationale de France, de l'Académie royale de Médecine de Belgique, de l'Association royale néerlandaise pour la Médecine, des Facultés de Médecine et de Pharmacie des Universités de Paris, de Nancy,

de Strasbourg, de Lyon, de Liège, de Louvain, de Bruxelles, de Gand, de Bonn, de Munich, de Fribourg, de Leiden, d'Utrecht, de Bâle, de Genève, de l'Institut pharmaceutique de l'École technique de Zurich, de l'École de médecine vétérinaire de l'Etat de Bruxelles, du Comité international de Médecine et de Pharmacie militaires de Liège.

M. le D^r Henri Loutsch, Président de la Section des Sciences Médicales de l'Institut Grand-Ducal, ouvrit la séance et prononça une allocution de bienvenue.

Ensuite M. le D^r Pierre Felten fit un aperçu historique sur la section des Sciences Médicales de l'Institut Grand-Ducal, dont la première assemblée générale eut lieu le 22 décembre 1861.

Le troisième orateur fut M. le Professeur Jean Delay, membre de l'Académie Française, qui fit une conférence extrêmement intéressante sur l'« Emotion et la Médecine ». M. le Professeur Jean Delay fut vivement applaudi par toute l'assistance à l'issue de sa conférence.

Ajoutons ici que la séance solennelle était encadrée d'un programme musical comprenant des œuvres de Beethoven, Gabriel Fauré et César Franck,

interprétées par le grand orchestre de Radio-Luxembourg sous la direction de Louis de Froment.

Dans la soirée une brillante réception eut lieu au Palais Grand-Ducal en l'honneur des invités d'honneur étrangers et des personnalités luxembourgeoises du monde médical.

Le 22 octobre une soirée d'études eut lieu au Cercle Municipal au cours de laquelle des communications scientifiques furent faites devant de nombreux médecins luxembourgeois.

La séance fut suivie d'un banquet offert en l'honneur des délégués étrangers et des membres de la Société des Sciences Médicales. De nombreuses personnalités luxembourgeoises prirent part à ce banquet à l'issue duquel des discours furent prononcés par M. le D^r Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, et M. le D^r Benon, membre de l'Académie de Médecine de France. Des toast furent portés par M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, à la santé des Chefs d'Etat des pays représentés à Luxembourg à l'occasion des cérémonies du centenaire de la Section des Sciences Médicales. S. Exc. M. Félix Guyon, Ambassadeur de France, répondit en portant un toast à Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse et aux Membres de la Maison-Grand-Ducal.

Les festivités furent clôturées par une réception offerte par l'Administration de Mondorf-Etat et la Société des Sciences Médicales à Mondorf-les-Bains.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours prononcé par M. le D^r Emile Colling au cours du banquet :

« Mesdames, Messieurs,

Dans le but d'assurer à son 100^e anniversaire un éclat particulier, la Société des Sciences Médicales a organisé toute une série de brillantes manifestations. Je tiens à l'en féliciter, car même dans la vie d'une société une telle longévité mérite d'être soulignée. En effet, n'est-elle pas la preuve que les idées qui ont animé les fondateurs n'ont rien perdu de leur valeur, qu'elles sont encore assez vivantes, assez modernes pour enthousiasmer les médecins de nos jours, ne prouve-t-elle pas enfin que l'œuvre créée en 1861 a été continuée avec tenacité par les générations qui se sont succédé depuis. Il est d'autant plus intéressant de s'arrêter un moment et de jeter un regard en arrière, alors que les 100 ans d'existence de la Société des Sciences Médicales coïncident avec l'époque la plus fructueuse de l'histoire de la médecine qui, grâce aux progrès de la Technique et de la Science, a été littéralement révolutionnée pendant ce laps de temps relativement court.

Je n'exagère nullement en constatant que la fête du Centenaire a le succès escompté par ses organisateurs.

La brillante assistance réunie autour de cette table en est la preuve éclatante. Les plus hautes personnalités de la Société, les représentants des autorités du pays ont accepté notre invitation, d'autres, tout en regrettant de ne pas pouvoir être présents, se sont fait excuser.

Je m'empresse d'exprimer nos salutations très respectueuses à mes collègues, les Ministres Eugène

Schaus, Pierre Grégoire et Robert Schaffner et à leurs Excellences, les Ambassadeurs de France, de Belgique, de Grande-Bretagne, de l'URSS et d'Italie, au Président de la Haute Autorité, au Grand Maréchal de la Cour et au Président du Conseil d'Etat.

Je présente en même temps un hommage déferent aux dames; par une participation dont nous leur sommes tous reconnaissants, elles confèrent à notre réunion un charme particulier.

Avec vous tous, Mesdames, Messieurs, je regrette profondément l'absence de notre cher Président, le docteur Loutsch, qui, pour des raisons personnelles, ne peut être des nôtres et qui m'a prié de l'excuser.

Mes chers confrères, on dit parfois bien du mal de notre profession — je dis *notre* profession, car je m'y sens toujours intimement lié. La présence de tous ces hôtes de marque doit être pour nous tous un grand réconfort moral, car elle est le témoignage éclatant du respect et de la sympathie qu'ils éprouvent à l'égard de la profession médicale — je tiens à ajouter de suite que je comprends le terme de „profession médicale” dans le sens le plus large, en y englobant toutes les professions réunies dans la Société des Sciences Médicales.

En participant aux différentes manifestations du Centenaire, les plus hautes autorités du pays ont reconnu le rôle éminemment social que les professions médicales sont appelées à jouer dans presque tous les domaines de la vie publique.

Sans la participation active des professions médicales, le fonctionnement de tout notre système d'assurances sociales serait compromis. La justice doit très souvent recourir à leur collaboration, que ce soit dans le domaine du travail ou des loisirs, partout, leur présence est de rigueur. Tous les efforts du Ministère de la Santé Publique, en vue de prévenir les maladies et de promouvoir la santé, resteraient stériles sans leur concours, que ce soit celui du médecin fonctionnaire ou celui du plus humble des praticiens.

C'est avec une joie particulièrement profonde que je souhaite la bienvenue à nos hôtes étrangers, au professeur Jean Delay — brillant conférencier —, aux confrères médecins, professeurs aux Facultés de Médecine des pays voisins et amis. L'occasion m'est donnée de les remercier, au nom du Gouvernement, de l'accueil chaleureux que leurs pays et eux-mêmes ont réservé aux étudiants luxembourgeois. Ils ne leur prodiguent non seulement leur science et leur expérience, mais ils leur accordent au surplus une amitié sincère et désintéressée, ce qui fait que les courants scientifiques et amicaux qui se sont établis entre le Luxembourg et les Facultés de Médecine étrangères, loin de se tarir à la suite de l'action du temps, se maintiennent et se renforcent dans l'intérêt de l'amitié réciproque, mais surtout au grand profit de nos malades.

Point n'est besoin de souligner qu'une telle collaboration amicale et fructueuse est imprégnée de cet esprit eupropeén que nous entendons favoriser par tous les moyens, en vue d'arriver un jour à reconstruire une Europe unie du point de vue politique et économique aussi bien que du point de vue social et

intellectuel, dans l'esprit de l'humanisme européen et chrétien qui a façonné le visage du monde entier.

Je salue enfin, très cordialement et confraternellement tous les membres de la Société jubilaire : médecins, médecins-dentistes, pharmaciens et médecins vétérinaires.

Pour ses 100 ans d'activité je félicite bien sincèrement la Société des Sciences Médicales. Au cours des années, son activité a connu des hauts et des bas; parfois elle était en veilleuse, il y a eu des années douloureuses, pendant lesquelles elle restait complètement suspendue; mais, comme le Phénix, elle a réussi à renaître de ses cendres; les dernières années, et particulièrement l'année du Centenaire, ont été caractérisées par une vitalité que la Société n'a jamais connue.

Loin de présenter des signes de dégénérescence et d'artériosclérose, la Société des Sciences Médicales passe actuellement par une seconde jeunesse, grâce à la persévérance des anciens activistes, grâce à l'enthousiasme juvénile des nombreux jeunes confrères qui, depuis quelques années, sont venus grossir nos rangs.

Je félicite la Société des Sciences Médicales du fait qu'elle est la *seule Société* qui ait réussi à maintenir l'unité de ceux que je voudrais appeler les artisans de la santé. Quoique séparés parfois par des intérêts matériels et scientifiques divergents, il faut que tous ceux qui s'intéressent à la santé individuelle et publique, aient l'occasion de joindre leurs efforts et de collaborer pour atteindre l'idéal commun auquel ils aspirent.

La lutte pour la vie, souvent dure et impitoyable menace de paralyser l'enthousiasme de nos jeunes années, avec l'âge nous risquons de périr dans l'aride monotonie de la routine journalière ou de nous enliser dans le marais du matérialisme.

En attirant l'attention de ses membres sur la beauté de l'art médical et sur la grandeur de la profession médicale, en ne cessant de les rendre atten-

tifs aux progrès de la Science, dont l'essor en flèche les place journallement devant de nouveaux problèmes, la Société des Sciences Médicales a le grand mérite d'avoir contribué dans une large mesure à maintenir pur et vivant l'idéal qui a guidé les générations médicale depuis plus de 2000 ans.

Comme par le passé, notre devise devra se résumer en un mot : *servir*.

Servir le malade, servir l'humanité par notre *art* et par notre *science*. Certes, l'exercice de la médecine est bien un art, mais il nous faut la science pour l'exercer : il nous faut le *savoir*, mais aussi le *savoir-faire*.

Pour connaître le corps, pour le guérir, nous devons avoir recours à la technique et à la science au laboratoire; il faut savoir utiliser les instruments d'investigation et de thérapeutique les plus modernes, il faut appliquer les méthodes opératoires les plus ingénieuses.

D'un autre côté, il ne faut pas négliger l'âme, la psyché, qui elle aussi veut être traitée; on y arrive surtout grâce à ce que nous appelons l'art de médecin, en s'intéressant au malade, en cherchant à le comprendre, en gagnant sa confiance, en adoucissant ses souffrances physiques et ses angoisses morales et en l'aidant à franchir sans désespoir la porte de la mort.

La Société des Sciences Médicales dispose de deux moyens pour poursuivre sa mission : les séances de communications et le bulletin médical.

Pour assurer l'épanouissement de son action si éminemment utile, je lui souhaite de trouver parmi ses membres de nombreux collaborateurs actifs.

J'exprime l'espoir que grâce à une collaboration de tous ses membres, la Société des Sciences Médicales continuera à rester bien vivante, à prospérer pendant de longues années encore et à développer ses activités pour le bien de la santé individuelle et de la Santé publique. »

Nouvelles diverses

Le 28 octobre 1961 le Ministre d'Etat a publié l'avis suivant concernant la célébration de l'Anniversaire de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse :

Depuis des années, la proposition a été faite de divers côtés de fixer la célébration publique de l'Anniversaire de la Souveraine à une date tombant dans la bonne saison.

Il est incontestable que ce transfert à la saison d'été de notre Journée Nationale offrirait des conditions plus propices au déroulement et à l'éclat des cérémonies. Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, sensible aux avantages que comporterait une telle mesure, partage cette manière de voir.

Le Gouvernement porte à la connaissance du public luxembourgeois qu'il envisage la réalisation de ce projet dès l'année 1962.

En conséquence, la célébration publique de l'Anniversaire de Son Altesse Royale sera reportée au mois de juin à partir de l'année prochaine. Le jour férié légal du 23 janvier sera transféré à la nouvelle date qui sera fixée incessamment.

*

A l'occasion du 3^e anniversaire de couronnement et du 80^e anniversaire de naissance de Sa Sainteté le Pape Jean XXIII, Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouverne-

ment, a envoyé le 3 novembre le télégramme suivant au Saint-Père :

« A l'occasion de Son 3^e anniversaire de Couronnement et de Son 80^e anniversaire de naissance, « je dépose aux pieds de Votre Sainteté mes respectueux vœux avec une prière pour la réussite « de la grande œuvre de renouveau de la vie chrétienne et réitère l'assurance de mon filiale attachement. »

En réponse à ce télégramme, Son Eminence le Cardinal Secrétaire d'Etat Cicognani a envoyé le télégramme suivant à Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement :

« Sa Sainteté vivement touchée par message délicat « envoyé par Votre Excellence à l'occasion de Ses « récents anniversaires L'en remercie volontiers et « Lui envoie de grand cœur la bénédiction apostolique. »

*

Comme chaque année le 11 novembre, anniversaire de l'armistice de la première guerre mondiale, a été célébré dignement par la Fédération des Anciens combattants Alliés des deux Guerres du Grand-Duché de Luxembourg.

Un service religieux fut célébré en la Cathédrale de Luxembourg en présence des Membres du Corps diplomatique, du Président de la Haute Autorité de la CECA, du Président honoraire et du Président de la Chambre des Députés, M. le Ministre Pierre Grégoire, M. Nicolas Margue, ancien Ministre, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, entouré de membres du Collège échevinal et du Conseil communal, plusieurs députés, les personnalités de la Magistrature, plusieurs chefs des Administrations de l'Etat, des délégations de la Force Armée, de la Gendarmerie et de la Police, ainsi que de fortes délégations des Anciens Combattants et des mouvements de Résistance avec leurs drapeaux.

A l'issue du service religieux une cérémonie eut lieu devant le Monument aux Morts où de nombreuses gerbes de fleurs furent déposées tandis que retentit la « Sonnerie aux Morts », exécutée par la musique du Corps de la Garde grand-ducale. Une allocution fut également prononcée à cette occasion par M. Conselman, Président de la Fédération des Anciens Combattants.

Un banquet réunissait ensuite les personnalités, les anciens combattants et les membres des mouvements de résistance dans un restaurant du centre de la ville.

*

Le 13 novembre 1961 S.A.R. Madame la Princesse Marie-Adélaïde de Donnersmarck a donné le jour, à Luxembourg, à une petite fille qui a reçu les prénoms de Marie, Henri, Charles, Erdman, Winfried, Félix, Lazare, Didace.

Son Excellence Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, procéda au baptême de l'enfant qui eut lieu en présence de Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc

héritier, Madame la Grande-Duchesse héritière, Madame la Princesse Elisabeth de Hohenberg et Monseigneur le Prince Charles, du Comte Lazare Henckel de Donnersmarck, la Comtesse Lazare Henckel de Donnersmarck, le Comte Charles-Joseph Henckel de Donnersmarck, le Comte Winfried Henckel de Donnersmarck et la Comtesse Max Khevenhüller-Metsch, née Henckel de Donnersmarck.

Assistaient également au baptême Son Excellence M. Alfred Lœsch, Grand-Maréchal de la Cour et M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

S.A.R. Madame la Grande-Duchesse est la marraine et le Comte Winfried Henckel de Donnersmarck est le parrain de l'enfant.

*

Convention entre le Luxembourg et la Belgique.

Le 18 octobre 1961 il a été procédé à Bruxelles au Ministère des Affaires Etrangères, entre M. P.-H. Spaak, Ministre des Affaires Etrangères de Belgique, et M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, à l'échange des instruments de ratification relatif à la convention entre le Luxembourg et la Belgique concernant la sécurité sociale des travailleurs frontaliers, et le protocole spécial, signés à Luxembourg, le 16 novembre 1959.

*

Le Gouvernement luxembourgeois a reconnu officiellement la République Arabe de Syrie.

*

Réunion de l'U.E.O. à Luxembourg.

Les 9 et 10 novembre 1961, a eu lieu à Luxembourg une réunion commune entre le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale et les Commissions des Questions de Défense et des Armements ainsi que des Affaires Générales de l'Assemblée de l'U.E.O.

Le Conseil a siégé sous la présidence de Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et Président en exercice du Conseil de l'U.E.O.

MM. Joseph Bech, Georges Margue et Henry Cravatte ont assisté en leur qualité de membres de l'U.E.O. aux travaux de cette réunion, au cours de laquelle Monsieur Eugène Schaus a répondu au nom du Conseil à de nombreuses questions posées par les membres des différentes Commissions parlementaires, au sujet de la défense et de la sécurité de l'Europe occidentale, ainsi que sur des questions d'intérêt européen, notamment celle de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté Economique Européenne.

En marge de cette importante réunion, des réceptions ont été offertes en l'honneur des participants par Monsieur Joseph Bech, Ministre d'Etat honoraire, Président de la Chambre des Députés, et Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, ainsi que par le Collège des Bourgmestres et Echevins de la Ville de Luxembourg.

*

M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères a reçu le 21 octobre une délégation de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe composée de MM. les députés Alois Zimmer et Henry Cravatte, membres du Groupe de Travail pour la relance du Conseil de l'Europe. La délégation a remis à M. Eugène Schaus un aide-mémoire sur les possibilités d'une relance du Conseil de l'Europe. Cet aide-mémoire trahit le souci de l'Assemblée Consultative de donner un regain d'activité à une organisation qui continue à jouer un rôle important dans la construction de l'Europe. M. le Ministre des Affaires Etrangères a déclaré qu'il partageait les préoccupations de l'Assemblée Consultative et qu'il étudierait avec un préjugé favorable les idées avancées par le Groupe de Travail.

*

Visite à Luxembourg

du Président de la Commission Economique et Sociale de la C.E.E.

Dans le cadre d'une série de visites qu'il fait dans les différentes Capitales des pays membres de la Communauté Economique Européenne M. Ludwig Rosenberg, Président du Comité Economique et Social de la Communauté Economique Européenne, a fait les 23 et 24 novembre 1961 une visite officielle à Luxembourg. Cette visite avait pour but l'information et les échanges de vues sur la méthode de travail des institutions qui, sur le plan national, correspondent au Comité Economique et Social des Communautés Européennes. Au Luxembourg il s'agit de la Commission Economique et Sociale.

Le premier jour M. Rosenberg, qui était accompagné du Secrétaire général du Comité, M. Jacques Genton, de son Chef de Cabinet, M. W. Schlieder, et de M. Pierre Pixius, Administrateur, avait eu des entretiens avec les représentants de la Confédération Générale du Travail, les représentants de l'industrie luxembourgeoise, le Président du Comité Consultatif de la CECA, les membres du Bureau de la Commission économique et sociale luxembourgeoise, en présence de M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, et de M. le D^r Emile Colling, Ministre du Travail, ainsi qu'avec les représentants de la Ligue Luxembourgeoise des Syndicats Chrétiens.

M. Rosenberg s'était également entretenu avec M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et avec des Membres de la Haute Autorité de la CECA.

A midi un déjeuner fut offert en son honneur par le Président du Comité Consultatif de la CECA et dans la soirée il était l'hôte à dîner du Gouvernement luxembourgeois.

Au cours de la seconde journée de sa visite à Luxembourg M. Rosenberg avait eu des entretiens avec le Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes, M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques, M. le D^r Emile Colling, Ministre du Travail, des représentants de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce ainsi qu'avec des représentants de la fonction publique et des em-

ployés du secteur privé. En fin de matinée le Président de la Commission Economique et Sociale de la CEE avait été reçu en audience au Palais grand-ducal. Il donna ensuite une conférence de Presse à la Maison Cassal.

A midi un déjeuner fut offert en son honneur par S. Exc. M. l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg. Avant de quitter le Luxembourg M. le Président Rosenberg offrit un cocktail à la Maison Cassal.

*

Les Journées du Commerce Européen.

Du 11 au 13 octobre 1961 ont eu lieu à Luxembourg les Journées du Commerce Européen, organisées par le Conseil des Fédérations Commerciales d'Europe et le Comité des Organisations Commerciales des Pays de la Communauté Economique, avec le concours de la Fédération des Commerçants du Grand-Duché. Une quarantaine de délégués représentant la France, l'Italie, la Suisse, la République Fédérale d'Allemagne et le Benelux prirent part à ces travaux qui étaient placés sous la présidence de M. Jean Bourcier (France).

Au cours de ce congrès différents problèmes furent étudiés, notamment : le droit d'établissement, la concurrence coopération-négoce et les questions sociales dans le cadre de la Communauté Economique Européenne, l'harmonisation des pratiques de vente, le règlement des ententes et cartels et la question de l'extension de la Communauté Economique Européenne. Les questions concernant l'intégration européenne ainsi que les questions agricoles, alimentaires et fiscales furent également étudiées au cours de l'assemblée générale du Conseil des Fédérations Commerciales d'Europe.

A l'issue des travaux le Comité des Organisations Commerciales des Pays de la CEE publia les conclusions suivantes sur le projet du premier règlement d'application des articles 85 et suivants du Traité de Rome :

Le C.O.C.C.E.E. considère :

a) que la liberté du commerce est le principe fondamental devant régir les règles de concurrence à l'échelon du Marché Commun, et que la liberté de contracter qui en résulte doit permettre le plein développement des initiatives et des entreprises, avec pour objectif final le profit des consommateurs de ce Marché Commun.

b) que l'abus de cette liberté commerciale peut provoquer la disparition de la fluidité nécessaire à une concurrence saine et efficace.

Le C.O.C.C.E.E. estime :

que l'article 85 du Traité ne s'applique qu'aux seuls accords, décisions ou pratiques concertées qui poursuivent un objet ou qui produisent un effet prohibé et réprimé par l'alinéa 1^o de cet article.

Le C.O.C.C.E.E. demande :

a) que l'incertitude juridique pesant sur les entreprises depuis la date d'application du Traité de Rome soit levée, tout au moins à l'égard de certaines actions concertées, reconnues non seulement comme

valables, mais comme nécessaires dans chacun des stades commerciaux, qu'en particulier soit considérée sans délai comme compatible avec le Traité, sauf en cas d'abus, la collaboration entre entreprises commerciales à tous les stades, sous toutes les formes, les actions concertées tendant à l'amélioration des débouchés et au développement de la distribution.

b) quel que soit le mécanisme juridique retenu, que soit maintenue la fluidité nécessaire de la concurrence à tous les stades du processus économique et que soit envisagée une réglementation simultanée des ententes et de l'abus de position dominante (art. 85 et 86 du Traité).

c) qu'avant toute décision de portée générale ou particulière affectant la liberté commerciale, les Autorités consultant les professionnels de tous les secteurs directement affectés.

d) que tout en respectant les ménagements d'une transition nécessaire, le contrôle de la concurrence s'exerce d'une manière identique pour tous, qu'il s'agisse d'ententes ou d'abus de position dominante constatés antérieurement à la mise en application du règlement, ou d'ententes ou pratiques abusives observées postérieurement.

Enfin, le CO.C.C.E.E. estime que toutes les décisions devraient être publiées et que d'une manière générale, toutes informations utiles sur l'interprétation et l'application des articles 85 et suivants du Traité de Rome devraient être efficacement publiées par les Autorités Communautaires, afin que l'esprit d'initiative et d'entreprise du commerce, indispensable à l'affermissement et à l'établissement définitif du Marché Commun, puisse se développer à l'abri des incertitudes actuelles.

*

Journée Européenne à Luxembourg.

A l'occasion de la 12. Journée Européenne qui a eu lieu le 20 novembre à Luxembourg, « L'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg » a publié le communiqué suivant :

L'Union Européenne des Fédéralistes réaffirme sa conviction de la nécessité urgente d'une construction rapide de l'Europe Fédérale, dans la conjoncture internationale présente.

Elle ne peut pas ne pas manifester son inquiétude en prenant connaissance de l'avant projet français d'une « union politique européenne » et mettre l'opinion publique en garde devant les insuffisances de ce projet qui s'inspire de l'idée de « l'Europe des Patries ».

Elle croit le moment opportun de rappeler quelques vérités fondamentales qui doivent inspirer tout projet valable d'une construction politique de l'Europe.

Vouloir faire l'Europe politique, c'est d'abord regarder la réalité politique mondiale bien en face. C'est constater la vérité amère que depuis à peine une génération, la situation politique de l'Europe dans le Monde s'est dégradée de façon telle que l'existence de l'Europe dans la liberté est gravement menacée. C'est reconnaître ensuite l'évidence que la

politique de grandeur nationale des divers pays d'Europe est devenue incapable de servir de bouclier devant le danger soviétique, et que seule une union politique étroite des pays d'Europe peut les sauver de la servitude. En dehors de cette évidence, tout n'est qu'illusion.

Pour parer à la montée des périls, les peuples d'Europe et leurs dirigeants doivent prendre des résolutions audacieuses et non les demies mesures envisagées.

Construire l'Europe politique, c'est bâtir l'Europe qui ne soit pas basée sur les sables mouvants de pactes éphémères, sur de simples coopérations gouvernementales en vue d'une harmonisation des politiques nationales. Il faut avoir l'audace — qui, en politique est souvent la vraie sagesse — de faire une « Union Fédérale » à caractère irréversible, comportant des transferts de droits souverains, dans la mesure de l'indispensable, à une instance européenne fédérale. Les communautés économiques existantes devront trouver leur prolongement dans un pouvoir politique européen supranational, gage de paix, de prospérité et de progrès social.

C'est dans une Europe fédérale que nos Patries trouveront d'ailleurs la seule garantie de leur existence et de leur plein épanouissement. En créant les Etats-Unis d'Europe, nous ferons la « vraie Europe des Patries ».

Pour le Conseil d'Administration

le Président	le Secrétaire Général
Arthur Calteux	Max Wahl

*

Fédération Européenne pour le Droit Européen.

Les présidents des associations de juristes des six pays du Marché commun ont signé le 12 octobre à Bruxelles les statuts de l'acte constitutif de la Fédération européenne pour le droit européen.

L'acte constitutif de la nouvelle Fédération a été signé pour le Luxembourg par M. A. Calteux, président, et M. Fred Konz, secrétaire de l'Association Luxembourgeoise des Juristes Européens.

Cet événement s'est déroulé au Palais des Congrès sous la présidence de M. Hendrickx, président honoraire à la Cour d'appel de Bruxelles, et en présence de MM. Vermeylen, ministre de la Justice, Hallstein, président de la commission de la C.E.E., Donner, président, et les membres de la Cour européenne de justice, Van Reepinghen, commissaire royal à la réforme judiciaire, Charles, procureur du Roi et de quelque 200 juristes des six pays. Par acclamation M. Rolland, président de l'association française, a été élu président de la Fédération européenne.

Cette cérémonie constituait en même temps l'inauguration d'une colloque consacré aux problèmes juridiques posés par les communautés européennes et relatifs à l'harmonisation des droits en vigueur chez les six partenaires dans les domaines économiques les plus variés.

*

La Fédération Bancaire de la C.E.E.

Le Conseil de la Fédération bancaire de la C.E.E. s'est réuni à Bruxelles le 27 octobre 1961. Il a entendu le rapport du Comité central sur l'activité de la Fédération. Ce rapport a rappelé que la Fédération a présenté aux Autorités compétentes des notes techniques, notamment sur la libération des mouvements de capitaux, sur les crédits à l'exportation à moyen terme, sur des questions fiscales et sur des questions juridiques.

Le Conseil a examiné les perspectives d'action de la Fédération au cours des prochains mois. Il a procédé à des échanges de vues sur le problème des liquidités monétaires internationales, sur la protection des investissements à l'étranger et sur la réglementation des ententes. Il a enfin évoqué la question des contacts à prendre dès maintenant avec les représentants des associations bancaires des pays qui ont posé officiellement leur candidature à l'entrée dans le Marché Commun.

Rappelons la composition du Conseil de la Fédération : président : M. Camu (Belgique); vice-président : M. Siglienti (Italie); membres : M. Jansen (Belgique); Freiherr von Falkenhausen et Freiherr von Tucher (Allemagne); baron Hottinguer (France); MM. Filippi (France), Mattioli (Italie), Welbes et Huart (Luxembourg), Greidanus et Plantenga (Pays-Bas).

*

Au début du mois d'octobre a eu lieu à Bruxelles le premier Congrès des Ingénieurs des télécommunications de la C.E.E., au cours de laquelle a été constituée la Fédération des Ingénieurs des télécommunications de la Communauté Economique Européenne.

Le nouvel organisme aura comme membres les groupements nationaux rassemblant des ingénieurs des Télécommunications formant les cadres supérieurs des administrations ou des exploitations privées d'utilité publique.

La fédération se propose comme objectif de faire bénéficier chacun de ses membres de l'expérience acquise par les autres dans tous les domaines qui les intéressent, y compris ceux des bâtiments spécialisés, de l'énergie, de la comptabilité électronique, etc.; elle compte aussi étudier les conditions de recrutement et de formation technique des ingénieurs des administrations des T.T., ainsi que leurs conditions de travail en vue de l'harmonisation et de la valorisation de leurs fonctions. Elle a pour but, enfin, de développer les relations humaines pour amener à mieux se connaître les membres des associations adhérentes.

Au cours de ce congrès, auquel prirent part 150 ingénieurs des administrations nationales des six pays de la Communauté européenne, M. Jean Wolff, Ingénieur-Chef de la division technique des P.T.T. à Luxembourg, a été élu Président de la nouvelle Fédération.

*

La « Commission de consultation politique Benelux » qui réunit régulièrement les principaux fon-

ctionnaires politiques des Ministères des Affaires Etrangères de Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas, vient de tenir sa 50^e réunion le 22 novembre 1961 à Luxembourg. Cette Commission se réunit successivement dans les trois capitales et elle est présidée à tour de rôle par les directeurs politiques des Ministères des Affaires Etrangères, à savoir actuellement : pour la Belgique, M. A. Holvoet, Ambassadeur, Directeur général de la politique, pour les Pays-Bas, le Baron G.A.G. de Vos van Steenwijk, Directeur général des affaires politiques, pour le Luxembourg, M. P. Pescatore, Ministre plénipotentiaire, chef de la section politique. Par l'intermédiaire de cette Commission, un contact suivi a pu être établi entre les Ministères des Affaires Etrangères de Bruxelles, de La Haye et de Luxembourg, dans l'intérêt d'une information mutuelle et d'une harmonisation des politiques étrangères des trois pays. En ouvrant la 50^e séance de la Commission, M. Pescatore a mis en relief l'intérêt d'une solidarité étroite entre les trois pays du Benelux au milieu d'une constellation politique internationale en pleine évolution. La Commission a procédé ensuite, comme d'habitude, à l'examen des diverses questions d'actualité internationale.

*

La politique conjoncturelle du Benelux.

Le Groupe de travail ministériel Benelux pour la coordination de la politique conjoncturelle s'est réuni à Bruxelles le 13 novembre 1961, dans les locaux du Secrétariat général de l'Union économique Benelux. Les Ministres des Finances et des Affaires économiques des trois pays du Benelux ont pris part à cette réunion.

L'examen a porté en ordre principal sur l'évolution de la situation économique, prévue pour les trois derniers mois de 1961 et pour l'année 1962. Les Ministres se sont tout spécialement intéressés à l'évolution en Belgique des prix à l'importation et à l'exportation, à celle des prix à l'exportation des produits sidérurgiques au Luxembourg et aux effets de la réévaluation du florin sur les prix néerlandais à l'importation et à l'exportation.

Les Ministres ont ensuite exposé l'effet conjoncturel du budget de 1962 dans chacun des pays du Benelux. Ils ont examiné si les prévisions économiques sur lesquelles s'appuie l'établissement du budget de l'Etat demeurent toujours valables et quelles sont les répercussions que d'éventuelles modifications de ces prévisions pourraient avoir sur le budget de 1962.

Ils ont encore fait le point de la politique fiscale en Belgique et aux Pays-Bas. La possibilité d'harmoniser les législations fiscales des pays du Benelux a été analysée sous l'angle des mesures fiscales reprises dans le budget néerlandais et de la réforme fiscale envisagée en Belgique. Enfin, le Ministre néerlandais des Finances a exposé les raisons des récentes mesures prises dans le domaine fiscal, à savoir la diminution au 1^{er} juillet 1962 des impôts sur les revenus et les salaires ainsi que la diminu-

tion, dans une proportion peut-être moins forte qu'il n'était prévu, de l'impôt sur les sociétés.

*

Le 20 novembre 1961 un important groupe de journalistes néerlandais a visité le Luxembourg. Ce voyage, qui avait pour thème : « La situation économique et sociale en Belgique et au Luxembourg », avait été organisé par les Comités Benelux belge et luxembourgeois.

Au cours de leur séjour à Luxembourg les journalistes néerlandais furent reçus à la Maison de Cassal où une réception était organisée en leur honneur par le Ministre d'Etat, Service Information et Presse, et l'Association des Journalistes luxembourgeois.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. Nicolas Margue, ancien Ministre, Président du Comité Benelux luxembourgeois.

Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à cette réception on remarquait le Jonkheer Otto Reuchlin, Ambassadeur des Pays-Bas à Luxembourg, M^{lle} Roo van Alderwerelt, Conseillère d'Ambassade, M. Pierre Pescatore et M. Jean-Pierre Buchler, Ministres plénipotentiaires, les membres du Comité de l'Association des Journalistes luxembourgeois et du Comité Bnelux luxembourgeois, ainsi que les personnalités de la vie industrielle et commerciale du pays.

*

La situation économique au Luxembourg.

Dans le rapport annuel de l'Organisation Européenne de Coopération Économique sur la situation et les problèmes de l'économie des pays membres et associés de l'O.E.C.E., un chapitre est consacré à l'Union Économique Belgo-Néerlando-Luxembourgeoise.

Nous reproduisons ci-après le passage du rapport de l'OECE consacré plus particulièrement à la situation du Grand-Duché :

1960 aura été une année d'expansion pour l'économie luxembourgeoise. Toutefois, les progrès se sont nettement ralentis en cours d'année. En effet, si l'indice de la production industrielle pour l'ensemble de 1960 dépasse de 9% le niveau atteint en 1959, le taux d'augmentation par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente, qui était de 14% pendant le premier trimestre, est retombé à 9% pendant les deuxième, troisième et enfin à 5% pendant le quatrième trimestre. Le fléchissement s'est encore accentué au cours du premier trimestre de 1961 puisque l'indice s'est établi à un niveau supérieur seulement de 2,4% à celui de l'an dernier à la même époque. Ce ralentissement est dû à l'épuisement progressif des réserves de capacité de production (dans la sidérurgie par exemple), mais aussi à l'affaiblissement de la demande dans certains secteurs. L'expansion n'a toutefois pas touché tous les secteurs industriels et un certain nombre d'entreprises dans le textile, le bois et le cuir n'ont pas pu profiter de la conjoncture favorable pour résoudre leurs difficultés structurelles, tandis que la produc-

tion dans les industries des denrées alimentaires et de transformation des métaux n'a pas progressé de 1959 à 1960.

Si les pluies persistantes n'ont guère affecté le volume des récoltes, elles ont cependant nui à la qualité des céréales, des pommes de terre et des vins. En revanche, la production de lait et de beurre est en net progrès. L'accroissement du Produit national en 1960 (estimé à près de 7% aux prix courants) est surtout dû au développement des exportations. Celles-ci ont augmenté en volume de 10%. Les investissements privés en biens d'équipement ont progressé, stimulés par la haute conjoncture, l'accroissement des bénéfices et le régime fiscal de faveur. En revanche, la construction a fortement fléchi, l'indice, établi sur la base 100 en 1956, étant revenu à 90 en 1960 contre 97 en 1959.

Tandis que le coût de la vie restait stable (0,5% d'augmentation d'une année à l'autre) le gonflement de la masse des revenus, aussi bien des salariés que des retraités et des travailleurs indépendants, a provoqué une augmentation des dépenses de consommation, plus particulièrement de celles qui portaient sur les services et les biens durables. Les dépenses de consommation de l'Etat ont légèrement augmenté tandis que les investissements publics ont nettement fléchi.

Il est exclu que l'économie luxembourgeoise puisse en 1961 réaliser des progrès aussi substantiels qu'en 1960; les résultats enregistrés dans les premiers mois de l'année le confirment. Toutefois, l'expansion sera limitée par l'inélasticité de l'offre et non pas par l'insuffisance de la demande. La prospérité du Grand-Duché est liée étroitement à celle de l'industrie sidérurgique (en 1958, la valeur nette ajoutée par cette industrie atteignait près de 74% de la valeur ajoutée par les industries manufacturières et extractives). De même, les ventes de l'industrie sidérurgique à l'étranger constituent l'essentiel des exportations (88% en 1958). Or, les carnets de commandes dans cette industrie se sont regarnis en fin d'année après le fléchissement observé au cours du troisième trimestre, et à la fin mars 1961. Tant que l'évolution de la conjoncture dans les pays de la C.E.E., qui ont absorbé en 1960 67% des laminés luxembourgeois, restera favorable, l'industrie luxembourgeoise accroîtra facilement son activité.

La consommation privée doit également augmenter. La majoration des salaires, intervenue au début de 1961 dans la sidérurgie et dans d'autres industries accroissent les ressources des ménages, tandis que la mise en application de la loi sur le Fonds national de solidarité améliore le pouvoir d'achat des classes sociales dont les revenus sont les plus bas et dont, par conséquent, la propension à consommer est la plus élevée. En revanche, d'après le budget de 1961, les dépenses indirectes d'investissement de l'Etat seront fortement réduites tandis que les investissements directs de l'Etat resteront stables et que les dépenses publiques de consommation ne progresseront que légèrement. Les investissements privés devraient se maintenir à un niveau très élevé en raison des perspectives économiques encourageantes. La décision prise par les Autorités de reconduire en 1961 la

prime à l'investissement en matériel et en outillage productifs aura également une influence stimulante. Il est possible dès lors que la balance commerciale qui avait laissé un excédent appréciable en 1960, se détériore quelque peu à moins que les termes de l'échange, déjà bien orientés en 1960, ne s'améliorent encore cette année.

Le Gouvernement a soumis, fin novembre, au Conseil d'Etat un projet de loi-cadre dont le but est de diversifier la structure industrielle, de répartir plus largement les activités et de stimuler l'expansion. L'implantation d'industries de moyenne importance sera encouragée, principalement dans le Nord et l'Est du pays, tandis que les entreprises existantes seront aidées dans leurs efforts de rationalisation ou de reconversion. L'aide de l'Etat pourra revêtir les formes suivantes : bonification d'intérêt, garanties de l'Etat, subventions en capital, avantages fiscaux, acquisition et aménagement de terrains et bâtiments. L'objet de cette loi est de favoriser une amélioration de la structure de l'industrie luxembourgeoise. La monoindustrie, non seulement rend le pays très vulnérable aux fluctuations de la conjoncture internationale, mais est, dans le cas du Luxembourg une cause de ralentissement à long terme de l'expansion, qui apparaît déjà comme relativement peu rapide. En effet, la sidérurgie, dont la situation géographique est désavantageuse, ce qui accroît les frais de transport, est de plus en plus tributaire du minerai de fer étranger, les gisements locaux s'épuisant progressivement. En outre, les investissements par tonne d'acier sont les plus faibles de la C.E.C.A. (7 dollars par tonne de 1956 à 1958, contre 12,5 dollars en France et 8,5 dollars en Belgique). De même, l'accroissement de la production sidérurgique en 1960 par rapport à 1959 n'a été que de 11,1% pour le Luxembourg contre 15,3% pour l'ensemble de la C.E.C.A. En face d'une sidérurgie aux perspectives d'expansion limitées, de nombreux autres secteurs industriels sont en déclin structurel. Seuls quatre secteurs, représentant en 1961 46% de la valeur nette ajoutée par les industries manufacturières, sidérurgie exclue, ont pendant les trois dernières années connu une activité plus intense qu'en 1947. Il s'agit des industries des boissons et tabacs (surtout les industries du vin et des tabacs), des produits minéraux non métalliques (surtout les cimenteries), des industries chimiques (surtout la fabrication de pneus) et de l'édition.

*

A l'occasion du 50^e anniversaire de la fondation de l'ARBED, Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a envoyé le télégramme suivant à Monsieur Tony Neuman, Président du Conseil d'Administration de l'ARBED :

« Cinquantième anniversaire ARBED me fournit l'occasion de rendre hommage à l'essor puissant de votre société et aux services éminents rendus à notre pays. Je formule des vœux pour un avenir prospère par une collaboration éclairée de tous ceux participant aux responsabilités économiques. »

Monsieur le Président Tony Neuman répondit en ces termes au télégramme précité :

« L'ARBED remercie vivement le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement des bons sentiments communiqués pour Cinquantenaire. Confiante dans l'avenir du pays et en une collaboration fructueuse avec les Pouvoirs publics, elle espère pouvoir continuer à contribuer au développement économique national. »

*

La main-d'œuvre étrangère au Luxembourg.

Au cours des débats à la Chambre des Députés M. Paul Elvinger, Ministre des Affaires Economiques et de la Justice, a déclaré qu'au 1^{er} janvier 1950 le nombre des étrangers âgés de plus de 15 ans, y compris les saisonniers, s'élevait à 23.000 sur une population totale de 300.000 habitants.

Au 1^{er} janvier 1961, ce même chiffre atteignait 42.700 sur une population totale de 315.000 habitants.

Si l'on tient compte du nombre des enfants âgés de moins de 15 ans, ces chiffres sont encore plus élevés et on peut évaluer le pourcentage des étrangers à Luxembourg à 15%.

A cela s'ajoute que la population luxembourgeoise active se compose pour plus de 20% de main-d'œuvre étrangère. Ces pourcentages sont de loin les plus élevés de toute l'Europe.

*

La masse globale des revenus salariaux a plus que doublé au Grand-Duché entre 1949 et 1960, passant de 5.536 millions à 11.844 millions de francs belges, révèle le Bulletin du Service d'Etude du Ministère des Affaires Economiques. La part des revenus salariaux a atteint l'an dernier 64 p.c. du revenu national, ce qui représente une diminution par rapport aux deux précédentes années (65,2 p.c. en 1959 et 66,2 p.c. en 1958), mais une progression par rapport à 1949 (58 p.c.).

A eux seuls, les revenus salariaux du secteur privé représentent près de la moitié du revenu national (40 p.c. contre 42,6 p.c. en 1949), ceux du secteur public évoluant autour de 15 p.c. Quant au « salaire social » (prestations familiales, pensions et rentes) il s'est élevé l'an dernier à 2,54 milliards (sur un total de 11,84 contre 0,86 milliard en 1949 (sur un montant global de revenus salariaux représentant 11,8 milliards).

*

Les Véhicules à moteur au Luxembourg.

D'après le Bulletin Economique publié par le Service d'Etudes et de Documentation du Ministère des Affaires Economiques, le parc de véhicules à moteur au Grand-Duché comprenait 63.265 véhicules immatriculés au 1^{er} janvier 1961, dont 550 véhicules spéciaux.

Depuis 1955, le nombre des voitures de personnes a augmenté de près de 75%. Les camions et camionnettes ont progressé de 30% environ, les autobus de 38% et les tracteurs de 39%.

De 1955 à 1960 le nombre des voitures de personnes est passé de 21.230 à 37.042, le nombre des camions et camionnettes de 6.307 à 8.221, le nombre d'autobus de 289 à 399, le nombre de motocyclettes de 9.354 à 10.084, le nombre de tracteurs et machines agricoles de 5.006 à 6.969, soit d'un total de 42.186 véhicules à moteur en 1955 à un total de 62.715 en 1960.

*

L'Office du Ducroire.

Le 16 novembre 1961 la Chambre des Députés a voté à l'unanimité un projet de loi portant création d'un office du ducroire.

Cet office a le caractère d'un établissement public et jouit de la personnalité civile. Il fonctionne sous la garantie de l'Etat. Il a pour objet de favoriser le commerce extérieur par l'octroi de garanties propres à diminuer les risques, spécialement les risques de crédit, qu'il comporte.

Le capital initial de l'office du ducroire a été fixé à 20 millions de francs. Cette dotation pourra ultérieurement être portée à 40 millions par des crédits à insérer au budget de l'Etat.

La garantie de l'office n'est accordée que moyennant paiement de primes établies en considération de la nature, de l'importance et de la durée du risque couvert.

L'Office du ducroire est administré par un comité du ducroire composé d'un président et de représentants en nombre égal du Gouvernement et des exportateurs. Le président est nommé par le Ministre des Finances.

*

Journée luxembourgeoise à la Foire de Metz.

La traditionnelle journée luxembourgeoise à la Foire Internationale de Metz a eu lieu le 1^{er} octobre en présence de nombreuses personnalités.

Dans la matinée un cortège se rendit au Monument aux Morts, où des fleurs furent déposées tandis que l'harmonie municipale de Luxembourg exécutait les hymnes nationaux français et luxembourgeois.

Une réception eut lieu ensuite à l'Hôtel de Ville de Metz en l'honneur des personnalités luxembourgeoises, parmi lesquelles on remarquait M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, M. Jean Wagner, représentant M. Robert Als, Ambassadeur du Luxembourg à Paris, M. l'Echevin Paul Bohr, représentant M. le Bourgmestre Emile Hamilius, le Consul du Luxembourg à Metz, le Président de l'Association des Luxembourgeois à Metz, le Président de la Fédération des Industriels Luxembourgeois, le Directeur de la Foire Internationale de Luxembourg, etc.

Du côté français étaient présents M. Raymond Mondon, Député-Maire de Metz, entouré des membres du Conseil communal et des autorités de la Ville, M. Jacques Soulé, Conseiller commercial près l'Ambassade de France à Luxembourg, M. Paul Driant, Sénateur, le Général Constans, Adjoint du Gouverneur militaire, M. Paul Bouret, Sous-Préfet, M. Victor Weydert, Président d'honneur de la Foire

Internationale de Metz, M. Yves Guermont, Président-Directeur Général de la F.I.M., etc.

A l'issue d'un déjeuner qui réunissait les personnalités françaises et luxembourgeoises, des allocutions furent prononcées par M. Yves Guermont, Directeur de la F.I.M., par M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, et par M. Paul Bouret, sous-préfet.

Au cours de l'après-midi les personnalités visitèrent la Foire Internationale de Metz et plus particulièrement le stand luxembourgeois, tandis que l'harmonie municipale de Luxembourg donna un concert à la Foire.

*

Manuel d'information économique de l'U.E.B.L.

Le premier exemplaire de l'édition belgo-luxembourgeoise du manuel d'information économique de Kompass a été présenté jeudi à la Maison de la Presse, à Bruxelles, à de nombreuses personnalités, en présence des présidents des Sociétés internationales Kompass.

Le nouveau manuel de l'U.E.B.L. est l'œuvre de spécialistes belges et luxembourgeois et fut réalisé au moyen de capitaux nationaux. Afin de faciliter la manipulation et les recherches, le volume a été divisé en diverses sections dont les principales sont : les six index alphabétiques des dix-huit mille produits, quatre cent cinquante tableaux de fournisseurs repris selon la classification adoptée par l'UNESCO, le fichier proprement dit des renseignements détaillés pour chacune des onze mille firmes citées, le tout classé selon leur extension géographique.

Pour recueillir la masse de renseignements nécessaires, plus de 42.000 enquêtes furent faites par 60 délégués s'échelonnant sur une période de deux ans. La documentation triée, codée et enregistrée sur cartes perforées, fut classée par tableau selon les techniques les plus modernes.

Le fichier ainsi obtenu constitue la partie la plus importante de cet ouvrage. Les différents classements ainsi que les tableaux à signes conventionnels permettent à la fois aux utilisateurs de trouver des sources d'approvisionnement et de réaliser de nouvelles prospections.

Les 11.000 firmes retenues parmi lesquelles quatre cents grand-ducales, ont reçu entre le 15 juillet et le 31 août dernier, l'épreuve des textes les concernant. Ceci a permis une toute dernière mise au point avant tirage. On peut donc considérer que dans la mesure où les renseignements fournis par les firmes elles-mêmes (plus d'une quinzaine par firme) serrent de près la réalité, l'ouvrage reflète parfaitement la situation économique présente de la Belgique et du Luxembourg. Un sondage a prouvé que 97% des firmes contactées ont pris connaissance de l'épreuve les concernant.

Il faut souligner que des éditions semblables sont en cours de préparation dans de nombreux pays et notamment en Grande-Bretagne, en Italie, en France, en Autriche et aux Pays-Bas.

*

Semaine d'Architecture et d'Urbanisme.

Du 4 au 11 novembre 1961 l'Ordre des Architectes luxembourgeois, qui forme la section nationale de l'Union Internationale des Architectes et la Fédération nationale des Architectes, avait organisé, sous le protectorat de M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, de M. Robert Schaffner, Ministre des Travaux Publics, de M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur, des Arts et des Sciences et du Jonkheer Otto Reuchlin, Ambassadeur des Pays-Bas à Luxembourg, une Semaine Nationale d'Architecture et d'Urbanisme.

La séance d'ouverture a eu lieu dans le hall de la Foire Internationale de Luxembourg en présence de nombreuses personnalités. A cette occasion fut également inaugurée par M. le Ministre Pierre Grégoire une exposition néerlandaise d'architecture et d'urbanisme contemporains, qui fut commentée par M. W. Dam, Chef de la Section de l'Information au Ministère de l'Habitation et de la Construction des Pays-Bas. D'autre part, une conférence était faite par M. Henricus Buskens, de La Haye, sur la nécessité et l'essence des plans d'aménagement.

Le programme de la Semaine Nationale d'Architecture et d'Urbanisme comprenait une série de conférences faites par M. André Rillet, agrégé d'Université, sur « l'aménagement du territoire, facteur de l'organisation européenne et conception globale de l'aménagement du territoire européen »; par M. Henri Luja, architecte-urbaniste, sur le thème « Urbanisme — Protection de la Nature »; par M. Bob Frommes, directeur de la S.N.H.B.M., sur « la journée mondiale de l'Urbanisme »; par M. le Professeur D^r Hebebrand, Hambourg, sur « Les indices des surfaces de plancher et leur incidence sur l'urbanisme »; par M. le Professeur Willy van Hove, délégué général du Comité de liaison des architectes du Marché Commun sur « La profession de l'architecte et sa mission »; par le D^r Kampffmeyer, Francfort-sur-Main, sur le sujet suivant : « Les problèmes du parking et les solutions adoptées par la Ville de Francfort »; et enfin une conférence de M. Jean Canaux, Paris, sur : « Les problèmes de la politique et de la spéculation en corrélation avec l'Urbanisme. »

*

Exposition Joseph Kutter en Belgique.

Dans le cadre de l'accord culturel belgo-luxembourgeoise et sous l'égide de l'Association des Amitiés belgo-luxembourgeoises, la rétrospective des œuvres du peintre expressionniste luxembourgeois Joseph Kutter a été ouverte à Anvers le 13 octobre dans le hall de la Société Royale de Zoologie. Elle avait connu auparavant à Bruxelles, au Musée d'Ixelles, un grand succès.

De nombreuses personnalités belges et luxembourgeoises assistèrent au vernissage de cette exposition à Anvers, au cours duquel des allocutions furent prononcées par M. Nicolas Hommel, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, M. E. Languy, Directeur général des Arts et des Lettres, représentant M. le Ministre de l'Education Nationale de Belgique, et M. J.-E. Muller, Commissaire de l'Exposition, Chef

du Service d'Education Esthétique au Musée de l'Etat.

Le 10 novembre l'exposition Joseph Kutter a été ouverte au Palais des Beaux-Arts de Charleroi en présence de M. l'Ambassadeur Nicolas Hommel et de nombreuses personnalités belges et luxembourgeoises. Auparavant M. l'Ambassadeur Nicolas Hommel avait été reçu officiellement à l'Hôtel de Ville par l'Administration communale de Charleroi. Des allocutions furent prononcées à cette occasion par M. Pinkers, Bourgmestre de Charleroi, et M. l'Ambassadeur Nicolas Hommel.

Au cours de la cérémonie de vernissage de l'exposition, M. l'Ambassadeur Nicolas Hommel remercia notamment la ville de Charleroi d'avoir bien voulu organiser cette exposition et il évoqua les nombreux liens qui unissent la Belgique et le Luxembourg. Après que M. J.-E. Muller eut esquissé une brève biographie du peintre Joseph Kutter, M. l'Echevin Michot déclara l'exposition ouverte.

Tout comme à Bruxelles et à Anvers, l'exposition rétrospective Joseph Kutter remporta un grand succès à Charleroi. Dans de nombreux journaux belges des articles étaient consacrés au peintre luxembourgeois Joseph Kutter et à ses œuvres.

*

Le jury de la VI^e Biennale de Sao Paulo vient de décerner une mention honorifique à Monsieur Henri Dillenburg, artiste-peintre luxembourgeois. Le Luxembourg était représenté à la Biennale de Sao Paulo par des dessins et des gravures de Henri Dillenburg, Charles Kohl et Gérarde Konsbruck.

*

Au Concours International de dessins d'enfants, organisé en décembre 1960 à Varsovie par la Radiodiffusion Polonaise, sous le patronage de la Commission Nationale polonaise pour l'UNESCO, ont été distingués 8 élèves du Lycée de jeunes Filles d'Esch-sur-Alzette, 4 élèves de l'Ecole primaire du Boulevard Royal Luxembourg, et 2 élèves de l'Ecole de Bastendorf. Les lauréats ont reçu un diplôme avec, pour deux élèves, une mention. L'Ecole primaire du Boulevard Royal de Luxembourg s'est vu décerner une mention spéciale pour l'ensemble de ses compositions d'élèves.

*

Nos compatriotes à l'étranger.

La revue spécialisée anglaise « The Refractories Journal » publie dans son numéro de mai 1961 une conférence importante faite par notre compatriote M. Raymond Lahr, D^r ingénieur A.I.M., Refractories engineer, the Central Research Department, Dorman Long (Steel) Ltd, le 13 janvier 1961, à la réunion à Glasgow de la « Refractories Association of Great Britain ». Le thème de la conférence était « Modern Trends in Refractories Practice in Iron and Steel Works ».

Lors d'une récente réunion de la Commission Internationale de l'Inventaire mondial des Appareils scientifiques historiques de l'Unesco, à Paris M.

Albert Gloden, professeur à l'Athénée, a été nommé membre du groupe de rédaction ayant pour mission la publication internationale de l'Inventaire mondial. Parmi les 26 pays adhérant à l'Union Internationale d'Histoire et de Philosophie des Sciences, 9 seulement sont représentés au sein du groupe de rédaction.

*

Du 2 au 4 octobre 1961 la Ville de Luxembourg avait reçu en visite officielle la Municipalité de Holborn, en Grande-Bretagne.

Depuis de nombreuses années, des relations très amicales existent entre le Luxembourg et Holborn. Récemment encore une exposition de timbres luxembourgeois eut lieu à l'Hôtel de Ville de Holborn en présence de personnalités britanniques et luxembourgeoises.

La délégation de Holborn était composée de M. Harold Gould, Bourgmestre de Holborn, M. W. J. Ridd, Echevin, MM. Gerald Reed, Harold Bright, Allan F. Gudd et Thomas Harris, Conseillers communaux, et M. J. H. New, Secrétaire communal.

Le 4 octobre la Municipalité de Holborn fut reçue par la Municipalité de Luxembourg au cours d'une séance solennelle du Conseil communal qui eut lieu à l'Hôtel de Ville de Luxembourg. Des allocutions furent prononcées à cette occasion par M. le Bourgmestre Emile Hamilius et MM. les Conseillers communaux Jean Bech, Maurice Leick et Gaston Thorn.

Après l'échange de cadeaux entre les deux Municipalités, une cérémonie se déroula à la Place de la Constitution où une couronne de fleurs fut déposée devant le Monument aux Morts par la délégation britannique.

Au cours de leur séjour à Luxembourg, la délégation de la Ville de Holborn a visité la Ville de Luxembourg, l'usine d'ARBED à Dudelange, la cave coopérative de Wormeldange ainsi que les studios de Radio-Télé-Luxembourg. Des réceptions furent également organisées en leur honneur par S. Exc. M. Geoffroy William Aldington, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Luxembourg et M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Intérieur.

*

Le 8 octobre 1961 ont eu lieu à Huy les fêtes de jumelage entre la ville de Huy et la Ville de Vianden, en présence de nombreuses personnalités belges et luxembourgeoises, d'un très nombreux public et des sociétés patriotiques, culturelles et sportives des deux localités.

Après un service religieux célébré par M. l'abbé Th. Lesch, Curé-doyen de Vianden, un imposant cortège se rendit devant le Monument aux Morts où des gerbes de fleurs furent déposées par les Bourgmestres de Huy, Compiègne et Vianden.

La cérémonie du jumelage eut lieu devant l'Hôtel de Ville de Huy où des allocutions de circonstance furent prononcées par M. Grégoire, Bourgmestre de Huy, M. Victor Abens, Bourgmestre de Vianden, M. Legendre, Bourgmestre de Compiègne, et par M. Henry Cravatte, Président du Conseil des Communes d'Europe.

Après la lecture du serment de jumelage qui fut signé par les Bourgmestres, les hymnes nationaux belge, français et luxembourgeois furent exécutés. Ensuite M. Grégoire remit plusieurs livres à M. Abens destinés à la bibliothèque de Vianden, et M. Abens offrit de son côté une toile de Mathias Wildanger, représentant la Ville de Vianden, à M. le Bourgmestre Grégoire.

Un banquet clôturait les festivités du jumelage entre ces deux villes.

*

A l'occasion du 14^e congrès annuel de l'Association Interalliée des Résistants du Rail qui a eu lieu à Luxembourg au début du mois d'octobre, le Président de cette association, M. le D^r A. M. Huyberegts a adressé le télégramme suivant à M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement :

« L'Association Interalliée des Résistants du Rail « réunie à Luxembourg les 7 et 8 octobre 1961 à l'occasion de son 14^e Congrès annuel s'associe « au Peuple luxembourgeois pour revivre avec lui « autour de Sa Maison Souveraine et de son Gouvernement la grande journée historique de la « Résistance luxembourgeoise du 8 octobre 1961. »

Voici le texte de la réponse de M. le Ministre d'Etat Pierre Werner :

« J'adresse mes vifs remerciements à l'Association « Interalliée des Résistants du Rail pour les sentiments si élevés exprimés à l'occasion de la Journée de la Commémoration Nationale Luxembourgeoise. »

*

La cérémonie traditionnelle de la bénédiction de la forêt à Habay-la-Neuve a eu lieu cette année le 1^{er} octobre.

Elle a été précédée, la veille, à Arlon, de l'ouverture de la Quinzaine luxembourgeoise du Livre, organisée par la revue La Dryade, au cours de laquelle un hommage a été rendu au poète Robert Goffin et à la romancière Nelly Kristinck; de l'inauguration, par l'Académie luxembourgeoise, d'un mémorial du passage de Goethe à Arlon, d'un colloque de poètes d'entre Meuse et Rhin et d'une réception dans les salons du Gouvernement provincial, au cours de laquelle un hommage a été rendu au poète luxembourgeois Grégor Stein (pseudonyme de M. Pierre Grégoire, Ministre des Arts et des Sciences du Grand-Duché de Luxembourg) et d'une fête militaire : « La poésie de l'Histoire », — évocation son et lumière de la bataille d'Arlon en 1793 — organisée et jouée par l'Ecole d'infanterie.

Le dimanche, après un récital de Poètes des Quatre Ardenes dans la salle du Conseil provincial, a eu lieu à Habay-la-Neuve, l'inauguration du premier poteau indicateur belge de la route Ardenne-Eifel, déjà inaugurée en France et en Allemagne, et une réception des autorités et des chasseurs au château du Pont d'Oye.

Le cortège des autorités civiles et militaires se forma à l'étang de Bologne, pour monter solennelle-

ment à Notre-Dame de Grâces où une messe a été dite.

Avant la bénédiction de la forêt des allocutions furent prononcées par le baron Nothomb, président de l'Académie luxembourgeoise et du Groupement européen des Ardennes et de l'Eifel; M. Heger, ministre de l'agriculture; la duchesse de la Rochefoucauld, présidente des Amis des Lettres et membre du jury du Prix Fémina, et le poète bilingue — français-allemand — Jean-Marie Raths, dans son invocation à la forêt.

*

Les 14 et 15 octobre 1961 a eu lieu à Luxembourg, sous la présidence de Monsieur Jos. Clees, Président de l'Association Professionnelle des Sous-Officiers Luxembourgeois (APSOL) la réunion annuelle du Comité d'Entente des Sous-Officiers. Ce conseil groupe les grandes associations professionnelles des Sous-Officiers de Belgique, de France, des Pays-Bas et du Luxembourg. Il se réunit une fois par an, à tour de rôle dans un des pays membres de l'Entente, pour étudier l'évolution de problèmes professionnels et échanger des vues et des renseignements sur des sujets d'intérêt commun. La délégation belge était conduite par M. Chantraine, président, M. Dumon, vice-président et M. Lenders, secrétaire général de l'Alliance Mutuelle des Sous-Officiers de Belgique (AMSOB). La délégation française était présidée par M. Aubry, président fédéral et M. Perger, conseiller technique de la Fédération Nationale des Sous-Officiers de France (FNSO). La délégation néerlandaise avait à sa tête M. Roetman, président, M. Van Loon, secrétaire général et M. Dekker, administrateur d'Ons Belang. La réunion avait pour ordre du jour l'étude de problèmes professionnels découlant de la réorganisation de l'Armée luxembourgeoise à savoir : Réforme des cadres; Statut des volontaires; Statut des Sous-Officiers; Système d'appréciation; Règlement de discipline et droit de réclamation.

En marge de leurs travaux les membres du Comité d'Entente des Sous-Officiers furent reçus par M. le Lieutenant-Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise.

*

Association Internationale de Droit des Assurances.

Le 23 novembre 1961, au cours d'une réunion composée de magistrats, d'avocats et de juristes des assurances privées et sociales, a été constitué le Groupe Luxembourgeois de l'Association Internationale de Droit des Assurances, dont le but est de développer la coopération internationale dans le domaine des assurances privées et sociales. L'Association Internationale pour le Droit des Assurances a été créée en 1960, dans le cadre de la Faculté Internationale de Droit comparé de Luxembourg. Des groupes nationaux ont été formés, ou sont en voie de formation, dans la plupart des pays de l'Europe ainsi que dans un certain nombre de pays d'outre-mer.

*

Fédération Internationale des Bourses de valeurs.

A Londres, au terme d'une conférence de deux jours, une Fédération internationale des Bourses de valeurs a été créée sous les auspices de la Bourse de Londres. La présidence en a été confiée à M. Pierre Sellier, syndic de la Compagnie des Agents de change de Paris.

Les buts de la Fédération sont les suivants :

1. Promouvoir la collaboration entre ses membres, tout en respectant les liens traditionnels de certains d'entre eux avec les Bourses d'autres pays;

Agir en capacité de représentante, désignée par les membres, pour faire connaître aux organisations internationales leur opinion, ou celle de certains d'entre eux, sur les questions relatives aux activités des Bourses de valeurs.

Les membres fondateurs de la Fédération sont les Bourses de Londres, de Paris, de Bruxelles, d'Amsterdam, du Luxembourg, de Madrid, de Milan, de Vienne, et les associations des Bourses de valeurs d'Allemagne et de Suisse. Ont également assisté à la conférence, des observateurs des Bourses de Lyon, de Barcelone, de Copenhague, de Rome, d'Oslo et de Stockholm, qui pourront adhérer ultérieurement à la Fédération.

*

Campagne Mondiale contre la Faim.

Une campagne mondiale contre la faim avait été lancée, en 1960, par la « Food and Agriculture Organisation » des Nations Unies, avec la participation des Etats membres des Nations Unies et des institutions spécialisées de l'ONU. Cette campagne durera cinq années.

Plus de trente pays du monde entier ont créé jusqu'à présent des comités nationaux chargés d'organiser cette campagne dans leurs pays respectifs.

Au Grand-Duché c'est sur l'initiative de M. Emile Schaus, Ministre de l'Agriculture, qu'un comité luxembourgeois pour la campagne mondiale contre la faim a été créé.

Une première manifestation dans le cadre de cette campagne a eu lieu le 30 novembre à Luxembourg en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière ainsi que de nombreuses personnalités. Cette manifestation avait été organisée par le Comité du Personnel des Institutions Européennes contre la Faim, placé sous le patronage de la Cour de Justice des Communautés Européennes et de la Haute Autorité de la CECA, et par le Comité luxembourgeois pour la Campagne contre la Faim, placé sous le haut patronage de S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier.

Au cours de cette soirée de projection de films, des allocutions furent prononcées par M. le D^r Emile Colling, Ministre de la Santé Publique et M. Albert Coppé, Vice-Président de la Haute Autorité de la CECA.

A la fin de la soirée une quête a été faite en faveur de la campagne mondiale contre la faim. Ajoutons ici que l'apport du Luxembourg pour cette campagne

a consisté jusqu'à présent dans une contribution gouvernementale de 140.000 francs pour les années 1960 et 1961. Le projet de budget pour 1962 prévoit à

cette même fin un nouveau crédit de 100.000 francs. A cela s'ajoutent encore diverses contributions d'organisations privées.

Conseil de Gouvernement

Réunions du Conseil de Gouvernement durant les mois d'octobre et de novembre

Réunions durant le mois d'octobre 1961

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises durant le mois d'octobre 1961 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

La réunion du 3 octobre 1961 était consacrée à l'arrêt définitif du projet de budget de l'Etat pour 1962. En outre, le Conseil a eu un échange de vues sur le programme législatif et il a délibéré sur des questions d'administration interne ainsi que sur des problèmes relatifs aux ouvriers de l'Etat.

Le 6 octobre 1961, une réunion du Conseil de Gouvernement eut lieu au Palais grand-ducal sous la présidence de S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse.

Au cours de la réunion du 16 octobre 1961, le Conseil de Gouvernement a eu un échange de vues sur les problèmes qui se posent dans les relations belgo-luxembourgeoises en ce qui concerne l'Agriculture et l'Aviation. Il a en outre examiné certains problèmes en rapport avec les institutions communautaires ainsi que des problèmes de protection nationale. Enfin, le Conseil a délibéré sur des questions de personnel de l'Etat.

En sa séance du 20 octobre 1961, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur des problèmes en rapport avec l'Union économique belgo-luxembourgeoise, la réforme de la Commission de surveillance cinématographique, des problèmes en rapport avec la réforme de la loi communale, la réforme de l'Office national du Travail et sur des questions d'administration interne.

Le 27 octobre 1961, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur le problème de l'Agriculture face au Marché Commun ainsi que sur des questions de Finances communales.

*

Réunions durant le mois de novembre 1961

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises durant le mois de novembre 1961 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Le 3 novembre 1961, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur l'adjudication des travaux du pont sur l'Alzette, sur des problèmes de Protection Nationale, sur des propositions de réorganisation de la Gendarmerie ainsi que sur l'affectation de la Caserne du Saint-Esprit.

Au cours de la réunion du 10 novembre 1961, le Conseil de Gouvernement a entendu un exposé de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères sur des questions de politique étrangère. Il a de plus délibéré sur la politique agricole face au Marché Commun et a eu un échange de vues sur la question de la durée du travail hebdomadaire ainsi que sur le projet de loi portant institution de comités mixtes d'entreprise.

Lors de la réunion du 17 novembre 1961, le Conseil de Gouvernement a entendu un rapport sur un échange de vues qu'un Conseil de Gouvernement restreint vient d'avoir avec les délégués de la profession agricole au sujet du problème de l'agriculture luxembourgeoise face au Marché Commun. Il a en outre eu un échange de vues sur la création d'un Service de l'Energie de l'Etat. Le Conseil de Gouvernement a, par ailleurs, délibéré sur des problèmes militaires, sur la question de l'approvisionnement du pays en période de nécessité ainsi que sur des questions d'administration interne.

La réunion du Conseil de Gouvernement des 23 et 24 novembre 1961 était consacrée à l'examen de l'avant-projet de loi concernant la revision des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

Nouvelles de la Cour

Le 7 octobre 1961, S.A.R. Monseigneur de Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence le Comte Giorgio Bombassei Frescani de Vettor, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Italie.

*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 10 octobre 1961 annonce qu'à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de S.A.R. Madame la Grande-Duchesse héritière, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 21 octobre 1961, LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière assistent à la séance académique qui a lieu dans l'auditorium de Télé-Luxembourg à l'occasion du Centenaire de la Société des Sciences Médicales.

*

Le 22 octobre 1961, LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse assistent à l'inauguration du Monument aux Morts de Wiltz.

Le 23 octobre 1961, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Lars Pedersen Tillitse, Ministre de Danemark, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg.

*

Le 26 octobre 1961, LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière assistent à la soirée de gala que la « British-

Luxembourg-Society » organise au Cinéma Cité au profit de la Clinique pour Enfants.

*

Le 31 octobre 1961, LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière ont reçu en audience MM. Mathias Felten, Joseph Leydenbach et Joseph Relles qui Leur ont remis le produit du concert donné à Echternach au profit de la Clinique pour Enfants par l'orchestre de Radio-Luxembourg avec le concours du pianiste G. Cziffra.

Le 4 novembre 1961, LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière ont reçu en audience une délégation de l'Institut International d'Etudes des Classes Moyennes.

*

Le 23 novembre 1961, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience le Président et les Membres du Bureau de la Chambre des Députés.

*

Le 24 novembre 1961, S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier, Lieutenant-Représentant de la Grande-Duchesse, a reçu en audience Monsieur Ludwig Rosenberg, Président du Comité économique et social de la Commission Economique Européenne.

*

Un communiqué du département du Grand Maréchal de la Cour annonce que LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière assisteront à la soirée que le Comité luxembourgeois pour la Campagne Mondiale contre la Faim organise le 30 novembre 1961 au Cinéma Marivaux.

Le Mois en Luxembourg (mois d'octobre)

1^{er} octobre : A Pétange la Fédération des patrons boulangers-pâtisseries fête son Patron St Roch.

Les localités mosellanes de Greiveldange et Wellenstein invitent à leurs fêtes traditionnelles du vin et du raisin.

2 octobre : La Ville de Luxembourg reçoit en visite officielle la Municipalité de Holborn (Angleterre).

3 octobre : Au Foyer Européen à Luxembourg l'Association des amateurs de photographie Caméra-Luxembourg invite à l'ouverture de son 9^e Color-Salon International.

A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette, vernissage d'une exposition consacrée aux Natures Mortes et organisée par le Service d'Education Esthétique.

5 octobre : La Galerie Beffa à Luxembourg expose une série de peintures et de linos de l'artiste-peintre luxembourgeois Nico Klopp †

L'association des cinéastes amateurs « Caméra-Luxembourg » présente au Restaurant Pôle-Nord une série de diapositives destinées à l'instruction des débutants et commentées par des photographes de métier.

- 6 octobre : Au Théâtre Municipal à Luxembourg les « Jeunesses Musicales » invitent à un concert symphonique donné par le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg sous la direction de Louis de Froment avec le concours du pianiste Rudolphe Firkusny. Au programme des œuvres de Beethoven, Brahms et Mozart.
- A Echternach le Mouvement Jeune Europe organise une journée de stage avec échange de vues sur les idées fédéralistes pour les dirigeants luxembourgeois de la jeunesse.
- 7 octobre : A l'Hôtel Ancre d'Or à Luxembourg le Fonds National d'Épargne Union remet des livrets d'Épargne aux pupilles de la Nation.
- 8 octobre : La localité mosellane de Remerschen invite à sa fête traditionnelle du vin du raisin.
- Journée de commémoration nationale en souvenir du 10 octobre 1941 où le peuple luxembourgeois disait « non » à l'opresseur nazi et dans un plébiscite unanime proclamait sa fidélité à la patrie.
- 9 octobre : Réunion de fondation d'un syndicat d'initiative à Luxembourg-Verlorenkost.
- 10 octobre : A Esch-sur-Alzette débutent les cours annuel de premiers secours organisés par le comité de la section locale de la ville.
- A l'École Professionnelle « Exploration du Monde » présente : « Ecosse, terre de légende », film et récital de P. Andrieu.
- 11 octobre : Sur l'invitation du Conseil des Fédérations Commerciales d'Europe et du Comité des Organisations Commerciales des Pays de la Communauté Economique Européenne des journées du Commerce Européen se déroulent à Luxembourg du 11 au 13 octobre.
- Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'Ensemble Jan de Blick (La Haye) présente « Mrs. Warren's profession », pièce de G. B. Shaw.
- 12 octobre : Au Théâtre Municipal à Luxembourg Exploration du Monde présente « Ecosse, terre de légende », récital et film par P. Andrieu.
- A la tribune de l'Association luxembourgeoise des Universitaires Catholiques le R. P. Paul Thurmes S.J., professeur au Collège St-François-Xavier à Calcutta, fait une conférence ayant pour thème « L'Attirance exercée par le Christ sur les castes supérieures de l'Inde ».
- Au Cercle Municipal à Luxembourg l'artiste peintre Antonio del Ponte expose une série d'œuvres récentes.
- 14 octobre : Dans les salons de la Maison Cassal à Luxembourg les « Luxembourg Alumni of American Universities » reçoivent un groupe de 27 professeurs et élèves américains titulaires d'une bourse d'études en Belgique.
- Au Théâtre Municipal les Galas Karsenty présentent « Les joies de la famille », comédie de Philippe Hériat.
- 15 octobre : La section luxembourgeoise du Mouvement « Pax Christi » organise dans la grande salle d'accueil du buffet de la Gare à Luxembourg une rencontre internationale à laquelle participent des délégués de trois pays et qui est encadrée par des conférences et des danses folkloriques.
- Dans le cadre des réunions mensuelles de la « Philcolux », M. Albert Nicklaus, professeur, fait une conférence illustrée de projections lumineuses ayant pour thème « La deuxième guerre mondiale ».
- Dans les salons de l'Hôtel Molitor à Luxembourg l'Union Nationale des Anciens Combattants de l'Armée Belge tient son assemblée générale annuelle.
- 16 octobre : La Fédération des Cafetiers, Hôteliers et Restaurateurs du Grand-Duché célèbre sa fête patronale, la Sainte-Marthe.
- Au Foyer Européen à Luxembourg le pasteur Marc Bœgner, membre de l'Institut de France, fait une conférence sur le thème « La Responsabilité des Elites ».
- 17 octobre : A la tribune des Amitiés Françaises à Luxembourg le Prince Mourousy fait une conférence sur Jean Cocteau.
- Au Théâtre Municipal le « Stadttheater Saarbrücken » présente : Les « Contes d'Hoffmann » de Jacques Offenbach.
- 18 octobre : Journée commémorative de l'Amicale des Concentrationnaires et Prisonnières politiques luxembourgeoises 1940-1945.
- Sous les auspices des Amis de la Musique et le Cercle de la CECA le « Saarländisches Kammerorchester » donne en l'église paroissiale de Luxembourg-Limpertsberg un concert de musique symphonique sous la direction de Karl Ristenpart et avec le concours de l'organiste française Marie-Claire Alain. Au programme des œuvres de Haendel, Ph. E. Bach, Roussel et J. S. Bach.
- Au « Carrefour » à Esch-sur-Alzette, M. Nic. Heinen, professeur, fait une conférence sur la vie et l'œuvre de Gertrude von Lefort.
- 19 octobre : A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette, vernissage du salon de la première biennale de la Peinture et de la sculpture des Jeunes du Grand-Duché.
- A Larochette l'Office National du Tourisme tient son assemblée générale extraordinaire d'automne en présence de M. Paul Elvinger, Ministre du Tourisme.
- 20 octobre : Dans le cadre de la Journée des Nations Unies l'orchestre de Radio-Luxembourg placé sous la direction de Louis de Froment donne un concert symphonique au grand auditorium de la station.
- A la Galerie Horn l'artiste-peintre hollandais Schuddeboom expose une série d'œuvres récentes.
- 21 octobre : Au grand auditorium de Radio-Luxembourg, séance solennelle en présence de Leurs

Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière à l'occasion du centenaire de la fondation de la section des sciences médicales de l'Institut grand-ducal.

Au Salon Rouge de la Foire Internationale à Luxembourg-Limpertsberg l'ensemble des Cosaques de l'Oural invite à une soirée de chansons et de danses folkloriques russes.

Au Théâtre Municipal les Galas Karsenty présentent « Becket ou l'Homme de Dieu », pièce de Jean Anouilh.

22 octobre : Au Casino Syndical de Luxembourg-Bonnevoie l'Union grand-ducale Adolphe tient son assemblée générale.

A Wiltz, inauguration du Monument aux Morts en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière.

23 octobre : La Galerie Beffa à Luxembourg expose une série d'œuvres récentes de l'artiste-peintre J.-P. Gleis.

24 octobre : A l'occasion de la Journée des Nations Unies 1961 l'Administration des P.T.T. à Luxembourg fait fonctionner une flamme oblitérante illustrée à l'emblème des Nations Unies.

25 octobre : A Luxembourg l'Association « Les Amis des Aveugles, la Canne blanche », tient sa première assemblée générale.

Au Camp militaire à Diekirch, grande soirée de music-hall.

26 octobre : Au Foyer Européen à Luxembourg M. Georges Livet, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg, fait une conférence ayant pour thème « Le 16^e siècle, l'Europe et la découverte de la terre ».

Au Ciné Cité, gala cinématographique au profit de la Clinique pour enfants organisé par la British-Luxembourg Society, en présence de Leurs Altesses Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière. Au programme le film anglais « A very important person » avec Robertson Justice.

27 octobre : Au Théâtre Municipal à Luxembourg la « Compagnia d'Opera Italiana di Milano » présente « La Bohème » de Giacomo Puccini.

28 octobre : A la Galerie Horn à Luxembourg l'artiste-peintre Waldemar Niejagenkemfer expose une série d'œuvres récentes.

29 octobre : Dans le bâtiment de la Foire Internationale à Luxembourg la Fédération des Employés Privés du Grand-Duché tient son congrès annuel.

30 octobre : A l'occasion du 25^e anniversaire de la création d'une succursale de la Banque nationale de Belgique à Luxembourg, une séance académique se tient au Foyer Européen en présence de Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier.

Le Mois en Luxembourg (mois de novembre)

1^{er} novembre : Pour rendre hommage à l'occasion de la Toussaint aux victimes de la guerre, les Membres du Gouvernement et le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Luxembourg déposent des couronnes au Mausolée et à la Tombe des victimes de la Résistance luxembourgeoise au Cimetière Notre-Dame à Luxembourg et au Cimetière Militaire américain de Luxembourg-Hamm.

2 novembre : A Differdange le XVII^e Salon de l'Art vivant est ouvert au public.

3 novembre : Au Cerele Municipal à Luxembourg l'Institut International d'Etudes des Classes Moyennes tient son congrès annuel.

4 novembre : Début à Luxembourg d'une semaine nationale d'Architecture et d'urbanisme placée sous le haut patronage de S.A.R. Monseigneur le Grand-Duc héritier et vernissage d'une exposition d'Architecture et d'Urbanisme contemporains hollandais dans la salle d'Exposition à Limpertsberg.

A la Résidence de l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg le pianiste Malcolm Frager, lauréat du Grand Prix International Reine Elisabeth, donne un récital dont le programme comporte des œuvres de Bach, Haydn, Schumann, Chopin et Prokofieff.

A Esch-sur-Alzette, assemblée générale des « Amitiés Italo-Luxembourgeoises » et distribution des prix aux finalistes des cours de langue italienne.

5 novembre : A Luxembourg l'Union Nationale des Anciens Combattants de l'Armée Belge au Grand-Duché organise son 29^e relais sacré.

La Galerie Beffa expose une série d'œuvres récentes de l'artiste-peintre luxembourgeois Jean-Pierre Calteux.

6 novembre : Au siège de la Croix-Rouge M. Marcel Franck, chef de bureau de l'Etat Civil de la Ville de Luxembourg, fait un exposé sur la naissance, la filiation légitime, naturelle, adultérienne et incestueuse.

7 novembre : Réouverture de la Chambre des Députés luxembourgeoise pour la session parlementaire 1961/62. A cette occasion une messe du St-Esprit est célébrée en l'Eglise St-Michel à Luxembourg.

Au grand auditorium de Radio-Luxembourg le Cercle de la CECA invite à un concert symphonique donné par l'Orchestre de la station sous la direction de Louis de Froment et avec le concours du violoniste polonais Henryk Szeryng.

Dans le cadre de la Semaine d'Architecture et d'Urbanisme M. Henri Luja, architecte-urbaniste en chef de l'Etat, fait une conférence sur l'urbanisme, l'aménagement du territoire national et la protection de la nature.

8 novembre : A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette les artistes-peintres luxembourgeois Joseph et Colette Probst exposent une série de peintures et céramiques récentes.

Dans le cadre de la Semaine d'Architecture et d'Urbanisme M. Bob Frommes, Directeur de la Société Nationale d'Habitations à Bon Marché, fait une conférence sur la journée mondiale de l'Urbanisme.

9 novembre : Au Foyer Européen à Luxembourg M. Armond Faber, professeur au Lycée Classique de Diekirch, prononce une conférence sur Jean Anouilh.

L'Association des Amateurs de la Photo « Caméra-Luxembourg » invite à une soirée de projection de diapositifs en couleur.

Dans le cadre de la Semaine d'Architecture et d'Urbanisme M. Willy van Hove, architecte, délégué général du Comité de liaisons des architectes au Marché Commun, fait un exposé sur la profession de l'architecte et sa mission.

Une délégation d'experts économiques de 70 pays visite les installations du barrage de l'Our.

10 novembre : Au Foyer Européen à Luxembourg le Club des Amis de l'Unesco invite à une soirée latino-américaine placée sous le patronage de l'Ambassade du Portugal au cours de laquelle le professeur portugais M. Fernando Quintela fait une conférence sur le thème « Henri le Navigateur et la découverte du Brésil ».

Dans le cadre de la Semaine d'Architecture et d'Urbanisme M. le Dr Hans Kampfmeyer (Allemagne) fait une conférence sur les problèmes du parcage et les solutions adoptées par la ville de Francfort-sur-Main.

11 novembre : La Fédération des Anciens Combattants Alliés des deux Guerres commémore le 43^e anniversaire de l'Armistice de 1918. Un service religieux est célébré en l'Eglise Cathédrale et des fleurs sont déposées au Monument du Souvenir sur la Place de la Constitution.

Au Théâtre Municipal à Luxembourg l'Ensemble Heinz Hoffmeister présente « Der Färber und sein Zwillingbruder », farce musicale de Johannes Nestroy.

Dans le cadre de la Semaine d'Architecture et d'Urbanisme M. Jean Conaux, Président de la Fédération Internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires, parle sur les problèmes de la politique et de la spéculation en corrélation avec l'urbanisme.

12 novembre : Au Théâtre Municipal à Luxembourg les Productions Herbert présentent « De doux dingues », comédie de Michel Audré.

13 novembre : A la Galerie Bradtké l'artiste-peintre luxembourgeoise Lily Uden expose une série d'œuvres récentes.

14 novembre : Devant le Jeune Barreau au Palais de Justice à Luxembourg M. Pierre Olivier Lapie, ancien Ministre, Membre de la Haute Autorité, fait une conférence ayant pour thème « Une expérience vécue : le Gouvernement de l'Europe ».

Au Foyer Européen, conférence du professeur H. Forestier, directeur de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie à Strasbourg, sur le thème : Quelles sont les catégories d'esprits scientifiques dont le besoin sera le plus grand dans un proche avenir ?

Dans la salle des fêtes de l'ancienne abbaye d'Echternach le Quatuor Sebastian interprète des œuvres de Mozart, Brahms et Ravel.

15 novembre : Aux orgues de l'Eglise paroissiale de Luxembourg-Bonnevoie M. Ludwig Dœrr, organiste à la Cathédrale de Speyer, donne un récital dont le programme comporte des œuvres de Sweelinck, Bach, Kellner, Eberlein et Reger.

A la salle de réunion de la Chambre de Commerce à Luxembourg l'Association Luxembourgeoise pour l'Utilisation Pacifique de l'Energie Atomique invite à une soirée de projection au cours de laquelle sont présentés des films illustrant les procédés employés pour l'utilisation de l'énergie nucléaire.

16 novembre : A la Chambre des Métiers M. Walter Panos, Directeur de l'Office National du Tourisme Hellénique pour les pays de Benelux, fait une conférence avec projection de films en couleurs sur le tourisme grec.

Sous les auspices de l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques M. Albert Nicklaus, professeur, fait une conférence ayant pour thème « un tour d'horizon de la psychologie moderne ».

17 novembre : Au Théâtre Municipal à Luxembourg, concert symphonique offert par les « Jeunes Musicales » et donné par le grand orchestre de Radio-Luxembourg sous la direction de Louis de Froment.

Au Cercle Municipal l'artiste-peintre luxembourgeoise Ger Maas expose une série d'œuvres récentes.

18 novembre : A Esch-sur-Alzette la chorale municipale « Uelzecht » placée sous la direction de M.

- Pierre Cao, directeur de l'école de musique de Dudelange, donne un concert vocal dont le programme s'étend sur un répertoire de six siècles.
- 19 novembre : Au Théâtre Municipal à Luxembourg les Galas Karsenty présentent un programme d'exercices de style et pantomimes composés et exécutés par le mime Marcel Marceau.
- A l'occasion de la Journée Médicale de l'Association des médecins et médecins-dentistes M. Lambert Schaus, Membre de la Commission de la C.E.E., fait au Cercle Municipal à Luxembourg une conférence sur le thème « La profession médicale et le Marché Commun ».
- 20 novembre : A l'occasion de la « 12^e Journée Européenne » organisée à Luxembourg par le Mouvement Européen du Grand-Duché, l'Administration des PTT fait fonctionner une flamme oblitérante spéciale au bureau des postes à Luxembourg.
- Un groupe de 13 journalistes néerlandais fait une visite d'information à la Capitale du Grand-Duché.
- Au Lycée des Jeunes Filles à Esch-sur-Alzette l'Harmonie Nationale des Musiciens Amateurs du Grand-Duché de Luxembourg nouvellement fondée donne son premier concert dont le programme comporte exclusivement des œuvres de compositeurs luxembourgeois.
- 21 novembre : A l'Université Internationale de Sciences Comparées à Luxembourg, Journée d'Etudes sur les conceptions nouvelles de l'enseignement des mathématiques.
- A la Galerie Municipale d'Art à Esch-sur-Alzette l'artiste-peintre luxembourgeoise Hélène Meer expose une série d'œuvres récentes.
- 22 novembre : Au Théâtre Municipal à Luxembourg la « Deutsche Gastspieloper » présente « La Finta Semplice », opéra de W. A. Mozart.
- A Esch-sur-Alzette la 2^e exposition consacrée au Livre de la Jeunesse organisée par le Cercle de Pédagogie Catholique est ouverte au public.
- 24 novembre : L'American-Luxembourg Society célèbre le Thanksgiving-Day, fête nationale américaine, par une série de manifestations dont un concert symphonique donné au grand auditorium de Radio-Luxembourg par l'orchestre de la station sous la direction de Louis de Froment.
- 25 novembre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg le professeur D^r S. de Goldfiem (Paris) fait une conférence sur le sujet : « Equilibres biologiques et Alimentation saine ».
- 26 novembre : A Grevenmacher les Caves Coopératives des Vignerons célèbrent le 40^e anniversaire de leur existence.
- Au Lycée Classique d'Echternach les chanteurs de musique folklorique américaine Margaret Moul et Robert MacDonald donnent un concert public patronné par le Young American Club.
- 28 novembre : Au Foyer Européen à Luxembourg, sous les auspices des « Amis de la Musique », le Quatuor Sebastian et la clarinette Stradaroli interprètent des œuvres de Mozart, Brahms et Debussy.
- Au Théâtre Municipal l'Ensemble du « Théâtre Luxembourgeois » présente « Den Här Professor ass presse'ert », pièce drôle de Siggy vu Letzeburg, et en première « Besuch um Wudderhaff », comédie de Tit Schröder.
- 29 novembre : Au Foyer Européen à Luxembourg le Club des Amis de l'UNESCO invite à une conférence faite par M. Louis François, Inspecteur Général de l'Instruction Publique à Paris, sur « Les Problèmes de l'Inde ».
- A la Tribune du Cercle de Pédagogie Catholique le Conseiller Pédagogique M. Peter Zennes (Sarrebuck) prononce une conférence en langue allemande ayant pour thème : Die Schulreform in der industriellen Massengesellschaft.
- Au Théâtre Municipal à Luxembourg le professeur Herman Aicher (Salzbourg) et sa troupe de Marionnettes présentent « La Flûte Enchantée » de W. A. Mozart.
- 30 novembre : Au Ciné Marivaux à Luxembourg, gala cinématographique en présence de LL.AA. RR. Monseigneur le Grand-Duc héritier et Madame la Grande-Duchesse héritière, consacré à la campagne contre la faim dans le monde. Projection des films primés « Tonnerre sur le monde » et « Préludes à la Rance ».